

SAMUDRA

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE

DOSSIER

EVOLUTION DES PECHEES ET AVENIR DES TRAVAILLEURS

N° 3 JANVIER 1990 - 6 US \$

Evolution des pêches et avenir des travailleurs

SOMMAIRE

★ Editorial : Refuser la marginalisation	1
★ L'avenir des travailleurs de la pêche Les défis de la profession: autonomie ou soumission. <i>par Humberto CHAMORRO-ALVAREZ – Président de CONA- PACH (Conseil National des Pêcheurs Artisans du Chili)</i>	3
★ L'avenir de la pêche au Sénégal Approche technocratique et mal-développement <i>par Aliou SALL – sociologue, consultant de CREDETIP (Centre de Recherche pour le Développement des Technologies Intermédiaires des Pêches) – Sénégal</i>	11
★ L'aquaculture aujourd'hui Chances et risques de la révolution bleue. <i>par Héctor-Luis MORALES – sociologue, coordinateur de CEDI- PAC (Centre d'Etude, de Développement et de Recherche pour la Pêche Artisanale au Chili)</i>	27
★ Les pêcheurs artisanaux face aux risques des investissements ex- térieurs. <i>par Jean-Marie BALAND et Jean-Philippe PLATTEAU – écono- mistes des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur (Belgique)</i> ...	42
★ Présentation du Collectif International d'Appui aux Travailleurs de la Pêche (ICSF)	57

*Les articles, contenus dans ce dossier, constituent quelques unes des contribu-
tions à la Conférence de Bangkok (Thaïlande, 22 au 27 janvier 1990) organisée
par ICSF sur le thème : "Evolution des pêches et avenir des travailleurs".
Ce dossier est publié également en anglais et peut être commandé au Secrétariat.*

Couverture: pêcheurs artisans du sud de l'Inde (photo: Guido Graft)

ADRESSE	REDACTION
Pour l'envoi de correspondance: Publications SAMUDRA ICSF – Liaison Office 65, rue Grétry B-1000 BRUXELLES - Belgique Veuillez nous préciser si vous êtes intéressés par nos différentes publications: SAMUDRA – Revue SAMUDRA – Dossier SAMUDRA – Monographie En cas de changement d'adresse, veuillez nous le signaler.	Comité de Rédaction John KURIEN – Trivandrum (Inde) Luis MORALES – Santiago (Chili) Jean-Philippe PLATTEAU – Namur (Belgique) Rédacteur en chef François BELLEC Tél. 32/2/218.15.38 Télex : 26374.SOCSOL.B. Téléfax: 32/2/219.77.73 Compte bancaire : 310-0674809-66 BBL Bruxelles

Editorial

REFUSER LA MARGINALISATION

Au cours des dix dernières années, le secteur d'activité des pêches a connu des bouleversements considérables dus à plusieurs facteurs.

En premier lieu, l'épuisement des ressources dans les mers des pays du Nord a poussé les flottes industrielles de ces derniers vers les eaux du Sud. En dépit d'accords de pêche avec des pays tiers, ce redéploiement de la pêche industrielle a, généralement, engendré un pillage des ressources halieutiques et une dégradation de l'environnement marin. Les principales victimes en ont été les pêcheurs artisans des Tiers-Mondes et leurs familles.

Le développement de l'aquaculture au stade industriel a également entraîné des transformations profondes de la profession. Si le passage de l'extraction à la culture et à l'élevage doit être considéré comme une évolution positive, on ne peut pas perdre de vue que le développement de ce secteur d'activité, bien souvent commandé par la recherche du profit maximum, a provoqué la destruction d'écosystèmes littoraux. Et on est loin d'en mesurer toutes les retombées.

D'autres évolutions sont consécutives à des orientations politiques en matière d'investissements financiers. L'aide financière va principalement à la pêche à grande échelle et à haute intensité de capital qui, pourtant, n'emploie qu'un dixième des pêcheurs du monde. D'autre part, des investisseurs extérieurs tentent, depuis peu, de pénétrer le secteur de la pêche artisanale. Cette intrusion risque d'entraîner une prise de contrôle croissante de ce secteur par des gens étrangers à la profession et d'accentuer la marginalisation des communautés de pêcheurs.

A cela, il faudrait ajouter tous les problèmes attendant à la commercialisation du poisson. Ici aussi, comme dans le cas du remboursement de la dette des pays des Tiers-Mondes, les flux sont inversés. La majorité du poisson pêché dans les eaux du Sud s'en va vers le Nord au lieu de nourrir des populations qui en ont le plus grand besoin.

Que faire face à ces évolutions structurelles qui ont des répercussions néfastes sur l'avenir des travailleurs de la pêche?

Face aux faveurs dont bénéficie la pêche industrielle (aide financière des Etats, aménagement des réglementations, facilité de commercialisation des produits,...), la pêche artisanale apparaît comme l'enfant pauvre d'un secteur économique déterminant auquel elle apporte, pourtant, une contribution non-négligeable. Elle demeure marginalisée dans les faits, déconsidérée dans les instances de décision nationales et internationales. La pêche artisanale ne bénéficie pas, loin s'en faut, des mêmes avantages que la pêche industrielle. Celle-ci peut investir, désinvestir comme elle l'entend, au gré de ses caprices et de ses intérêts.

Si les politiques en vigueur, ça et là, continuent d'octroyer leurs faveurs à la pêche industrielle au détriment de la pêche artisanale, les communautés de pêcheurs ne risquent-elles pas de mourir à petit feu? Or, ces communautés sont porteuses de richesses sociales et culturelles qui garantissent la survie et le dynamisme du littoral. Les pêcheurs artisans, par exemple, ont tout intérêt à ce que l'environnement marin soit respecté. Ce n'est malheureusement pas le cas de la pêche industrielle qui a tendance à brader la ressource sans s'inquiéter de son renouvellement.

Pour que la problématique de la pêche artisanale soit véritablement prise en compte, ne faudrait-il pas chercher à sortir du cloisonnement théorique entre les deux types de pêche, industriel et artisanal? Et contraindre les décideurs économiques et politiques à considérer le secteur de la pêche de manière globale? Ne plus traiter la problématique de façon dichotomique mais mettre en avant la complémentarité de la pêche industrielle et de la pêche artisanale pourrait permettre d'aborder sérieusement, ensemble, la question cruciale de la gestion de la ressource.

Mais pour ce faire, les travailleurs de la pêche doivent se doter d'organisations fortes et représentatives qui seront en capacité de négocier avec les Etats et les instances internationales. Seules ces organisations pourront mettre en œuvre une coopération internationale solidaire qui aboutirait à la démarginalisation des travailleurs de la pêche artisanale et de leurs familles.

François BELLEC
Rédacteur en chef.

L'avenir des travailleurs de la pêche

LES DEFIS DE LA PROFESSION: AUTONOMIE OU SOUMISSION

La pêche artisanale au Chili représente une importante activité professionnelle qui regroupe environ 50.000 travailleurs répartis sur l'ensemble du pays. Pour faire face aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent, les travailleurs de la pêche se sont dotés, en 1986, d'une organisation autonome: CONAPACH (1).

Son président, Humberto CHAMORRO-ALVAREZ présente aux participants de la Conférence organisée par ICSF à Bangkok, du 22 au 27 janvier 1990, sur le thème "Evolution de la pêche et avenir des travailleurs", les énormes défis qui se posent à la profession. Il révèle aussi les objectifs et moyens que les travailleurs de la pêche se sont donnés, au Chili, pour tenter de les relever.

Nous autres, pêcheurs, servons d'inspiration à nombre d'écrivains et d'artistes et, de fait, notre vie apparaît comme "fantaisie" à ceux qui la vivent en observant de l'intérieur et de l'extérieur. Pour Jésus de Galilée, les pêcheurs furent ses disciples parce que justement son appel exigeait d'être capable d'affronter l'inconnu et les tempêtes, tout en ayant foi qu'il les conduisait vers un port sûr. Nous autres, pêcheurs, savons néanmoins que notre travail est un métier qui implique un grand engagement vis-à-vis de l'humanité puisque nous apportons chaque jour aux familles et aux individus la nourriture dont ils ont besoin pour croître et pour survivre.

Nous devons aussi affirmer, clairement, que notre profession est confrontée à d'énormes défis qui peuvent l'amener, à moyen terme, à disparaître. Et notre responsabilité est de faire connaître les valeurs que nous représentons et les dangers qui nous guettent pour l'avenir et pouvoir ainsi chercher globalement les solutions en vue d'assurer un futur raisonnable aux millions de pêcheurs qui, sur les continents, travaillent quotidiennement en mer, sur les lacs, les fleuves et les lagunes de notre planète.

Je suis Latino-américain, du Chili, et j'apporte avec moi le salut des pêcheurs d'Amérique pour les représentants d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Un salut très spécial pour les millions de pêcheurs d'Asie qui à maintes reprises doivent partager leurs maigres ressources avec une grande quantité de personnes. Mais nous n'ignorons pas la grande richesse de leur tradition et la connaissance qu'ils ont de leurs ressources qui profitent au maximum à l'alimentation de leurs familles. Aux pêcheurs de Thaïlande, j'apporte le salut des pêcheurs chiliens qui, aux antipodes, les attendent pour établir des relations d'amitié et de travail.

Je voudrais apporter aussi un message d'encouragement et de remerciement aux chercheurs, aux scientifiques et techniciens et aux représentants des organismes d'appui et en particulier aux membres du Collectif International d'Appui aux Travailleurs de la Pêche pour l'effort solidaire qu'ils apportent à l'amélioration de notre activité et à la protection des ressources aquatiques qui sont la source de notre profession.

Le proverbe ancien qui dit: "si tu donnes un poisson à quelqu'un qui meurt de faim tu lui viens en aide pendant un jour, si tu lui apprends à pêcher tu l'aides pour toujours", prend toute sa signification en ce moment. L'échange entre scientifiques et pêcheurs doit être la source permanente d'un enrichissement de nos vies et de nos travaux.

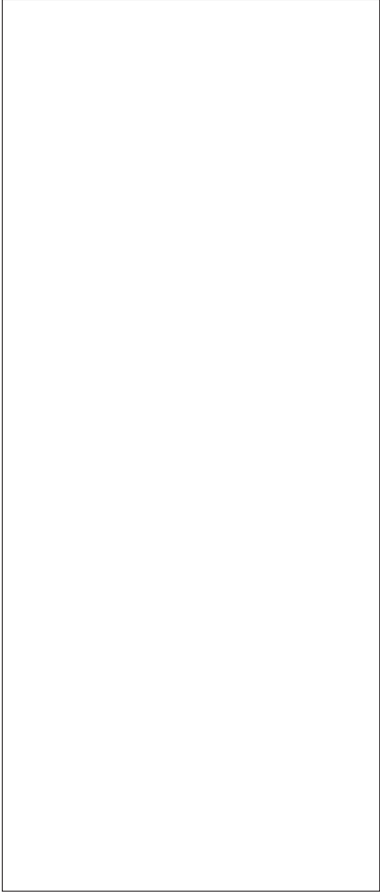
L'avenir des pêcheurs artisans du monde entier peut être compromis si, par malheur, nous n'engageons pas une lutte sérieuse pour la défense des ressources et pour la survie de notre profession. A cet effet, je désire vous faire part d'un ensemble de réflexions et d'expériences qui pourraient servir de base à la discussion et à un programme de travail ultérieur.

Nous sommes des phares sur la mer

Je suis pêcheur artisan et chaque matin de très bonne heure je prends la mer sur une petite embarcation de 6 mètres, équipée d'un moteur hors-bord et de deux palangres préparées pour la pêche au merlu et autres poissons démersaux. Mais dans le même temps, je suis, depuis dix ans dirigeant d'une organisation syndicale qui compte 250 associés, tous pêcheurs. Grâce à nos luttes, nous avons obtenu la construction d'une infrastructure de base, nous avons notre service de Bien-être et de Santé, nous engageons nos médecins et nous payons des subsides à nos malades, nous enterrons nos défunts dans notre propre cimetière. Pour cela nous avons dû acquérir une grande discipline, répartir les travaux en commissions incluant diverses responsabilités et partager nos engagements. Notre pêche est assurée par 80 embarcations et sa production donne du travail à environ 1000 personnes et de la nourriture pour la ville de Valparaíso.

En 1985, suite à l'invitation d'une Université, nous avons lancé l'idée de créer une organisation nationale des pêcheurs chiliens. C'est ainsi que nous avons mis en place une commission spéciale et un Congrès national s'est tenu en novembre 1986 avec la participation de 74 organisations de base. Nous

avons créé CONAPACH (Conseil National des Pêcheurs Artisans du Chili), destiné à devenir l'organisme représentatif de la profession et une longue lutte a commencé pour consolider les organismes régionaux. Un deuxième Congrès a eu lieu en 1988 et nous formons actuellement 8 organismes régionaux, avec plus de 100 associations de base dans tout le pays. CONAPACH est en lutte pour défendre les pêcheurs chiliens et pour obtenir une présence réelle au niveau des décisions afin que la démocratie soit respectée. CONAPACH a combattu fortement contre un projet de loi sur la pêche qui était véritablement contre les intérêts des pêcheurs et du pays.



Cette expérience nous montre l'importance que représente, pour nous, pêcheurs artisans, le fait de créer des emplois, de fournir de la nourriture de bonne qualité, de réaliser des apports aux économies régionales et nationales. En tant que pêcheurs, nous sommes également des phares sur la mer car nous détectons les dangers qui guettent les diverses ressources. Nous savons que la pollution des villes, des industries, des mines et de l'agriculture est très forte dans de nombreux pays et qu'elle affecte la vie et les espèces marines qui sont les ressources de notre activité.

La FAO a déclaré en 1984 que près de la moitié des captures mondiales destinées à la consommation humaine provenait de la pêche à petite échelle ou artisanale. Cela a représenté en 1984 près de 20 millions de tonnes de produits obtenus grâce à notre profession. En réalité les chiffres sont difficiles à comprendre dans leur ampleur mais il est facile de démontrer qu'en de nombreux pays la pêche artisanale apporte la nourriture pour la subsistance de nombreuses familles. C'est ainsi qu'en Inde on estime qu'il y a près de un million de pêcheurs sur les côtes. Aux Philippines, nous savons que des milliers de pêcheurs luttent pour conserver leurs droits sur un morceau de lagune afin de produire des aliments et qu'il est nécessaire que se réalise

une réforme aquatique. Nous n'ignorons pas non plus que, dans les pays d'Afrique de l'Ouest, les pêcheurs du Sénégal et des pays voisins luttent pour se défendre contre les flottes de navires européens et japonais qui pillent leurs zones de pêche en accord avec les gouvernements locaux. Les pêcheurs africains, qui voient le poisson bradé, en échange de postes de radio, de télévision et d'autos, sont affectés par la perte de leur patrimoine.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés

Nous souffrons d'une grande dispersion due au fait que nous vivons généralement loin des centres urbains, près des côtes, sur les rives des fleuves et des lacs; parfois nous vivons éloignés de nos villages. Nous sommes entourés par la nature et nous nous réjouissons de cet avantage mais en même temps nous souffrons de la carence des services pour satisfaire nos besoins. Cette dispersion est plus grave encore quand elle affecte la formation d'organisations représentatives et qui luttent pour la défense des droits et la recherche de solutions aux problèmes et aux besoins de nos familles et de notre profession.

Comme pêcheurs, nous sommes de ce fait souvent **marginalisés** et nous ne bénéficions pas normalement des avantages de l'éducation, de l'habitat, de la santé, de la communication et de la culture. Ces avantages de la société moderne ne nous parviennent pas aisément. Le problème ne réside pas dans la carence de ces services car finalement on peut trouver des solutions, mais notre marginalisation est plus profonde puisque nous ne sommes pas pris en compte lorsqu'il s'agit de participer aux décisions qui affectent nos propres activités. Bien qu'il y ait eu une série de luttes pour améliorer la participation des pêcheurs en Inde, aux Philippines, au Chili, au Sénégal, au Pérou, en Colombie il manque cependant beaucoup pour qu'il y ait une véritable présence et une intégration de nos représentants.

Pêcheurs, nous sommes énormément **dépendants** des créanciers, des commerçants, des hommes politiques locaux et des dirigeants des organisations sociales et parfois religieuses. Dans de nombreux cas nous avons hypothéqué non seulement nos biens mais aussi notre dignité et notre avenir. Quand les "conquistadors" espagnols arrivèrent en Amérique, il y a cinq siècles, ils fascinèrent les autochtones avec leurs pendentifs et leurs colliers de verres qui étaient inconnus d'eux et les échangèrent contre de l'or, très commun pour ces derniers; cet échange apporta, avec lui, la perte de leur liberté. Nous autres pêcheurs voyons arriver souvent des entreprises étrangères avec leurs techniques fascinantes et, si nous n'y prenons pas garde, nous pouvons perdre nos richesses pour un salaire ou une promesse.

Nous nous trouvons mis en présence d'une très importante série de **contradictions** et de **confrontations** que nous devons clarifier pour savoir finalement qui sont nos amis et qui sont nos ennemis. D'une part, nous sommes placés devant la contradiction qui existe entre la ville et la campagne et, de ce fait, entre les valeurs de la tradition et les valeurs du modernisme. Nous sommes souvent des paysans, nous vivons à la campagne, nous pensons et agissons comme des paysans, mais dans le même temps nous intégrons des valeurs et des techniques modernes et nos produits pénètrent dans les réseaux du commerce mondial. A cause de cela-même nous sommes dans la plupart des cas victimes de nombreuses conséquences dues aux mauvaises conditions que les pays, dits du Nord, font subir aux pays du Sud. Dans les pays sous-développés, nous sommes souvent exploités du fait des mauvaises relations à l'intérieur du commerce international imposées par les pays développés. Il est difficile de savoir quand les pays développés sont nos amis

et quand ils sont nos ennemis. Finalement, nous devons reconnaître que dans de nombreux cas nous, pêcheurs artisans, sommes confrontés aux industriels. Nous sommes tous des travailleurs de la pêche, égaux, ceux des grands navires comme ceux des petits bateaux, la mer est notre grand "patron", mais les entreprises industrielles, tant de la pêche que de l'aquaculture commerciale cherchent à remplacer les artisans et à nous convertir en ouvriers salariés de leurs entreprises dans le but de les faire profiler des ressources marines et aquatiques.

Ce panorama, en apparence pessimiste, ne doit pas être considéré ainsi car ce n'est qu'une première approche de reconnaissance de nos réalités. Les diagnostics peuvent entrer davantage dans le détail des conditions de vie des différentes populations de pêcheurs artisans et des travailleurs de la pêche dans le monde. Il faut ajouter, par exemple, les énormes difficultés que rencontrent les équipages de pêcheurs des flottes industrielles qui naviguent pour les entreprises de pêche en Afrique, en Amérique et en Asie. Lors d'une importante rencontre latino-américaine, avec la participation de représentants de pêcheurs de nombreux pays, leurs problèmes ont pu être connus: travail durant une longue durée d'embarquement sans repos, sans indemnités de licenciements, mauvaises conditions de vie sur les navires, traitements divers pour les équipages d'origine européenne ou japonaise comparés aux nationaux (exemples que l'on a vérifiés sur les navires espagnols battant pavillon chilien au Chili).

Il est indispensable d'aller de l'avant, sans se décourager, pour rechercher la solution de nos problèmes et construire notre avenir. Les défis nous les connaissons déjà: **autonomie** ou soumission. Et l'élément caractéristique de la vie d'un pêcheur c'est justement sa liberté, son indépendance pour affronter les problèmes et la profession.

Comment bâtir l'avenir?

Le premier défi c'est l'organisation

Sans une organisation solide, de la base jusqu'aux structures régionales et nationales, rien ne pourra se réaliser de bien pour notre avenir de pêcheurs et celui de nos familles. Mais l'organisation doit naître à partir de nous-mêmes, elle doit être la nôtre, sans dépendance ou intervention externe; les décisions nous devons les prendre librement et en toute autonomie. Seuls ceux qui sont pêcheurs peuvent participer à nos organisations; les commerçants, les fonctions libérales, les techniciens et les scientifiques doivent former leur propres organisations professionnelles et, à cause de cela, ne doivent pas intervenir dans les nôtres.

L'organisation autonome est l'unique et grande condition pour construire notre avenir et pour être en capacité d'affronter nos ennemis. A partir de l'organisation nous saurons qui est l'ami et qui est l'ennemi, qui sera avec nous et qui sera contre nous. Nos organisations doivent être profondément



Retour de pêche a Caleta Portates (Valparaiso - Chili) - *(photo François Bellec)*

démocratiques et le respect entre nous très profond. Mais notre participation doit être aussi très responsable. Nous devons accomplir nos engagements. Nous ne pouvons pas corrompre nos organisations par notre propre corruption ou nos propres défauts. Les organisations doivent répartir le pouvoir et faire participer l'ensemble des adhérents à des commissions de divers types. Là, nous aurons notre école et le lieu où nous apprendrons des anciens leurs propres traditions et leurs secrets.

L'organisation doit conduire au développement

L'organisation interne et autonome doit être orientée vers le développement. Les donations, les aides des gouvernements ou des organisations non gouvernementales, voire tout l'or du monde, ne sauraient acheter une organisation. Notre organisation peut néanmoins nous conduire dans une spirale du développement. A partir du moment où nous disposons d'une organisation solide, nous pouvons ouvrir la voie à un développement culturel, puis à un développement social. Nous apprendrons de nouvelles technologies et nous obtiendrons une croissance économique. Mais, en tout premier lieu, nous devons posséder une organisation autonome, la nôtre. Grâce à elle, nous

pourrons avancer et obtenir des avantages sociaux, techniques, économiques et culturels. Avec cet ensemble, nous arriverons à notre développement. Beaucoup croient que des plans et des programmes d'aide extérieure peuvent apporter le développement. On a pourtant vu comment des millions de dollars venus de banques ou d'agences extérieures se sont perdus en chemin, là où il n'y a pas eu de véritable organisation autonome.

Nous devons prendre soin de nos ressources

L'avenir de l'organisation et du développement interne est conditionné aussi par la survie des ressources marines et aquatiques en général. Pourtant, les ressources sont en danger. De nombreuses nations ont construit des flottes de pêche ou passé des accords pour extraire les ressources existant en grandes quantités sur les lagunes côtières. D'autre part, la pollution que nous avons déjà signalée affecte la survie des poissons, mollusques et crustacés. De leur côté, les expérimentations nucléaires dans le Pacifique mettent en danger la qualité de l'eau et concentrent des éléments radioactifs dans les espèces marines. Dans la mer tout communique et, de ce fait, tout est en danger.

Au cours des prochaines années nous nous attendons à des changements importants dus au réchauffement de la terre par les effets de serre causés par l'émission de gaz et la rupture de la couche d'ozone. Ces changements affecteront la vie marine et nous ne devons pas tarder à signaler le genre de problèmes qui commencent à se produire à travers les changements de température et les pluies.

L'attention aux ressources signifie aussi que nous commençons à être, sérieusement, des "cultivateurs" ou des aquaculteurs, dans la mesure de nos possibilités. Cela se réalise principalement quand les ressources s'épuisent. Nous devons veiller sur nos ressources et être en étroit contact avec les scientifiques qui peuvent travailler et échanger leurs connaissances avec les nôtres pour commencer des élevages de poissons, des cultures d'algues et de coquillages.

Nous devons participer et être présents dans les prises de décision

Notre participation doit être réelle et pas nécessairement favorable aux structures des pouvoirs établis. Si nous pouvons compter sur une organisation autonome et un développement interne et soutenu, spécialement dans le secteur économique, les autorités doivent nous écouter et nous donner la capacité d'exposer nos motifs d'inquiétude et nos demandes. Telle a été l'expérience des pêcheurs de quelques pays développés comme la France, le Japon, la Norvège, le Canada où les organisations de pêcheurs sont respectées et respectables. On leur donne la possibilité de discuter les lois et celles-ci protègent leurs droits face aux industriels, aux commerçants et devant les autres instances du pays.

Les pêcheurs sont engagés sur un chemin semé d'espérance et nous ne pouvons pas, en tant que dirigeants, décevoir les attentes de millions de compagnons pêcheurs qui se trouvent dispersés à la surface des cinq continents. L'avenir sera nôtre dans la mesure où nous le construirons nous-mêmes avec l'aide solidaire de ceux qui sont avec nous, chercheurs et techniciens.

C'est un travailleur qui vous a parlé, il n'a pas fait d'études approfondies, mais il a expérimenté la participation à la construction d'une organisation au Chili, la lutte pour gagner le respect des autorités et des chercheurs. J'espère que ces réflexions aideront à éclairer ce chemin que nous avons entrepris de construire depuis la Conférence de Rome, en 1984, et dont l'objectif est l'échange et une meilleure connaissance entre tous les pêcheurs du monde. Il ne tardera pas à arriver le jour où, d'une seule voix, s'exprimera la clameur de tous les membres de notre profession au sein d'une organisation internationale et autonome des pêcheurs et des travailleurs de la pêche.

Humberto CHAMORRO-ALVAREZ

Président de CONAPACH, Chili.

(Traduit de l'espagnol – intertitres de la rédaction)

(1) Conseil National des Pêcheurs Artisans du Chili.

L'avenir de la pêche au Sénégal

APPROCHE TECHNOCRATIQUE ET MAL-DEVELOPPEMENT

Une façade maritime exceptionnellement pourvue en richesses halieutiques, une longue tradition de pêche, une pratique éprouvée en matière de traitement des poissons et des crustacés, le tout ajouté à une habitude alimentaire fortement ancrée offrent au Sénégal des perspectives d'avenir dans le secteur des activités de la pêche.

Ces diverses potentialités ont amené l'Etat sénégalais à mettre en œuvre une politique de développement visant une amélioration des conditions de vie des pêcheurs et un approvisionnement plus rationnel des populations à travers deux objectifs: généralisation de la motorisation et organisation de circuits de distribution. Mais la mise en œuvre de ces perspectives ne s'est pas suffisamment appuyée sur la participation effective des acteurs concernés.

Aliou Sall, sociologue, consultant des pêches à CREDETIP (Centre de Recherche pour le Développement des Technologies Intermédiaires des Pêches), fait état, ici, de la situation et de l'évolution des pêches au Sénégal telles qu'elles sont perçues par les pêcheurs artisans eux-mêmes.

Situé dans la partie la plus occidentale de l'Afrique de l'Ouest, avec une population de six millions d'habitants répartis sur une superficie de 197.000 km² (voir carte), le Sénégal a accédé à l'indépendance en 1960. L'économie sénégalaise, comme celle de bons nombres de pays dits du Tiers-Monde, est, non seulement, marquée par un secteur de services très développé, mais aussi, par un secteur primaire caractéristique d'un pays à économie

extravertie et, par conséquent, très vulnérable aux fluctuations des prix internationaux des matières premières.

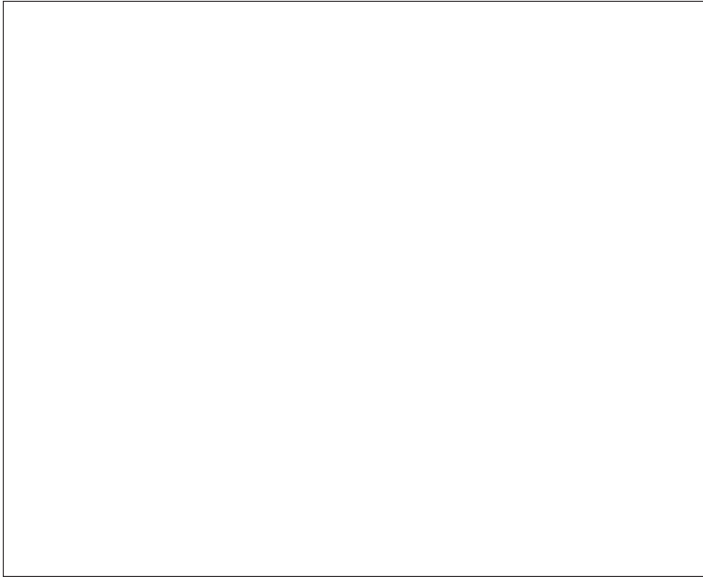
En effet, l'arachide, pratiquée en monoculture, constituait, avec les phosphates, les produits de la pêche, et les produits pétroliers (1) l'une des principales sources de rentrée de devises. Cependant la monoculture de l'arachide, dont les produits (huiles, tourteaux pour le bétail) sont exportés, a, non seulement, épuisé les terres, diminuant considérablement les rendements attendus par les paysans, mais a été aussi victime de la chute des prix internationaux des matières premières. Ceci est imputable à la concurrence déloyale menée par des produits oléagineux nord-américains et européens, tels que soja, colza, tournesol, etc., plus compétitifs. A cela, venait s'ajouter la sécheresse, fouettant la zone sahélienne, qui a connu un sommet en 1973. Face à tous ces problèmes, la pêche offrait des perspectives d'avenir quant aux potentialités halieutiques à exploiter, à la grande tradition de pêche prévalant au Sénégal, à la contribution du secteur à la création de richesses et à l'alimentation de base. L'objet de cet article n'est pas de faire le tour des problèmes posés, de nos jours, à la pêche artisanale caractérisée par son dynamisme. Il se voudrait plutôt un aperçu des interventions gouvernementales dans ce secteur avec la motorisation des pirogues et le mouvement coopératif, élément indissociable de l'introduction des moteurs hors-bord. Il sera suivi d'un essai d'évaluation. Cette évaluation intégrera la politique en matière de pêche industrielle qui n'est pas sans effet sur les pêcheurs et, dans un sens plus large, sur les besoins alimentaires du pays.

Une augmentation progressive des débarquements

L'expansion et le dynamisme de la pêche sénégalaise, la receptivité des pêcheurs artisanaux face à certaines innovations aidant, sont imputables à plusieurs facteurs.

Le Sénégal bénéficie d'une façade maritime recelant des potentialités halieutiques dues à des conditions naturelles exceptionnelles. De la Guinée-Bissau au Sahara Occidental, s'étend la partie du plateau continental de l'Atlantique Centre-Est (dont fait partie le Sénégal) qui est le siège d'un "up-welling" intense (remontée d'eaux froides et riches en sels nutritifs) très favorable au développement de la faune aquatique. Avec un plateau continental s'étendant sur 26.000 km² et une façade maritime de 435 km (Fréon et Lopez 1983), le potentiel exploitable du Sénégal est estimé selon deux sources différentes (le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) et le Ministère du Développement Rural (MDR) respectivement à 500.000 T/an et 420.000 T/an, zone estuaire non comprise.

Selon ces mêmes sources, l'exploitation du stock se situait respectivement à 56% en 1982 et 64% en 1984. Ces taux concernent les flotilles étrangères opérant dans les eaux sénégalaises et les flotilles nationales (artisanales et industrielles amalgamées) (cf potentiel et niveau d'exploitation en annexe).



Selon la FAO, les potentialités halieutiques que recèle le Sénégal, place ce pays au 39° rang mondial des producteurs avec 284.000 Tonnes débarquées en 1987 (FAO 1989). En terme de production de produits marins par habitant, le Sénégal, avec 39 kg/hbt en 1982 et 41 kg/hbt en 1984-1986, serait placé au 13° rang mondial (Lleres, 1986 P. 56).

Parmi les nations africaines situées sur l'Atlantique, le Sénégal se plaçait en 1987 au 5° rang après l'Afrique du Sud, la Namibie, le Ghana et le Maroc (FAO 1989 P.111-112).

A cela, il faut ajouter le rôle prépondérant joué par la pêche dans l'économie sénégalaise. Du point de vue de la création d'emplois, la pêche artisanale génère environ 150.000 emplois contre 1.500 pour la pêche industrielle (Bilan diagnostic socio-économique de la pêche 1989 P.8); ce qui correspond à environ 5,5% de la population active. En effet, aux 33.000 pêcheurs recensés en 1984 (statistique de la pêche maritime sénégalaise 1984 CRODT) venaient s'ajouter les emplois fournis indirectement. Ces emplois indirects concernaient 70.000 personnes non-pêcheurs exerçant une activité à temps plein liée à la pêche plus un certain nombre d'agents qui en tiraient de manière moins systématique leurs revenus. (Programme d'action 1986 P.5).

Le coût moyen de création d'un emploi à bord est 22 fois moindre pour la pêche artisanale (200.000 FCFA) que pour la pêche industrielle (Bilan diagnostic socio-économique de la pêche P.8). Concernant les exportations, la part des produits de la pêche était évalués en 1988 à 27,8% (voir tableaux 1,2 et 3).

L'apport du sous-secteur artisanal aux exportations sénégalaises de produits de la pêche n'est pas négligeable. En effet, bien que la pêche industrielle soit reconnue par certains pour être un secteur dont les produits sont en grande partie exportés, la pêche artisanale affecte 1/3 de sa production aux usines de congélation et/ou de transformation, assurant ainsi 40% de leur approvisionnement (Durand 1984 p.5 d'après Weber et Fontana 1983).

Deux remarques méritent d'être faites à ce niveau. Premièrement, même si les produits fournis par la pêche artisanale et destinés à l'exportation,

EVOLUTION DES PECHEES

Tableau 1 : EXPORTATIONS DU SENEGAL EN 1988 (en milliards de FCFA)	
Produits arachidiers	35,5
Produits de la pêche	62,6
Produits pétroliers	21,4
Phosphates	21,4
Total des exportations (FOB)	225,1
Part des produits de la pêche dans le total en %	27,8
Source: CRODT, à partir du Ministère de l'Economie et des Finances.	

Tableau 2 : PLACE DE LA PECHE DANS LES EXPORTATIONS SENEGALAISES									
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Produits arachidiers	17,6	9,1	44,3	59,4	56,9	24,1	22,6	20,4	35,5
Poissons	21,2	27,9	37,6	41,7	46	50,6	56,6	59,5	62,6
Produits pétroliers	29,2	38,3	45,8	40,8	45,7	57,4	19,1	20,0	21,4
Phosphates	16,5	17,9	21,1	22,7	26,5	22,2	23,4	20,0	21,4
Commerce général FOB	101,6	139	193,7	216,7	243,2	239,1	215,6	212,4	225,1
Part du poisson dans ce total (%)	20	20	19	19	20	21	26,2	26	27,8
Variation annuelle des exportations		+ 35	+ 35	+ 11	+ 15	+ 5,4	+11,8	+ 5	+ 5

Tableau 3 : PART DE LA PECHE DANS LE P.I.B.									
PIB	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Pêche	12,7	15,9	18	20,8	24	27,8	29,1	31,9	35
Secteur primaire	120,0	121,1	185,7	204,7	174,1	281,7	292,8	301,9	321,6
Pêche/secteur%	10,6	13,1	9,7	10,2	13,7	9,6	9,9	10,5	10,7
PIB total	627,5	669,8	844,1	938,5	1015,5	1186,9	1296	1374,6	1476
Pêche/PIB (%)	2,0	2,4	2,4	2,2	2,2	2,3	2,2	2,3	2,4
Source tableaux 2 et 3: Direction de la Prévision et de la Conjoncture (Ministère de l'Economie et des Finances, in Bilan diagnostic socio-économique de la pêche, p. 7)									

surtout via les usines de transformation, sont de faible valeur commerciale (40% fournis par l'artisanat n'atteignent pas 10% de la valeur des exportations), ils ne sont pas sans affecter la distribution du poisson à la population. Dans l'hypothèse, bien-sûr, où un système efficace de valorisation des produits serait déjà en place.

Deuxièmement, de plus en plus d'unités artisanales se spécialisent dans la capture de mollusques, crustacés et poissons nobles destinés à l'exportation. Ces unités établissent avec les usines des contrats d'approvisionnement dont la subtilité et la complexité rendent difficile la collecte de statistiques afférentes aux destinations de leurs produits.

Le nombre d'usines de traitement du poisson étant très important au Sénégal (plus de 40 entreprises de congélation, 5 usines de transformation industrielle, 2 fabriques de farine et 3 conserveries (DOPM 1987), une politique d'approvisionnement efficace est appelée à jouer un rôle de premier ordre. Ceci est surtout valable pour les usines de congélation de poissons nobles, mollusques et crustacés. Pour s'assurer un approvisionnement régulier, certaines usines, par agents ou mareyeurs interposés, traitent directement avec les pêcheurs artisans. Une telle pratique infirme l'idée, longtemps défendue, d'une dichotomie entre la filière industrielle et la filière artisanale. Quant aux perspectives alimentaires et nutritionnelles, par recours aux produits de la pêche, elles se justifient par le rôle du poisson dans l'alimentation nationale. Les produits du sous-secteur industriel étant exportés, c'est la pêche artisanale qui assure la couverture des besoins dans un pays où la consommation est au-dessus de la moyenne mondiale.

Au début des années 80, mais avec de fortes disparités régionales, la consommation moyenne annuelle de poisson au Sénégal était de 22 kg/hbt. Cependant, pour des raisons liées à l'absence d'infrastructures appropriées, la distribution, inégalement répartie selon les régions, était évaluée à 46 kg/hbt par an dans la région du Cap-Vert, 30 kg à Thiès, 28 kg à Diourbel, moins de 9 kg en Casamance, 8kg au fleuve, 6 kg a Louga.

**Tableau 4: DEBARQUEMENT DE LA PECHE INDUSTRIELLE
ET DE LA PECHE ARTISANALE**

		1981	1983	1985	1987
Production (tonnes)	P. artisanale	136.937	165.216	168.269	231.797
	P. cordière	805	500	364	58
	P. industrielle	132.444	120.577	112.167	91.564
	TOTAL	270.186	286.293	280.800	323.419
Valeurs Commer- ciales Estimées (en millions de F CFA)	P. artisanale	6.657	14.475	17.843	23.832
	P. cordière	183	131	143	20
	P. industrielle	27.967	30.927	30.120	30.951
	TOTAL	34.809	41.348	48.106	54.804

Source: CRODT

La flotille artisanale, dont les captures assurent la couverture des besoins en poisson, comptait en septembre 1985, 4.249 pirogues de mer, toutes opérationnelles et 2.451 pirogues de fleuve fonctionnant à un taux d'activité de 83% en saison froide et 78% en saison chaude (CRODT statistiques de la pêche sénégalaise en 1986 P.41). Le parc piroguier est motorisé à 64%, c'est-à-dire qu'en fait les pirogues motorisables le sont toutes de nos jours. La pêche artisanale maritime qui a débarqué 230.040 tonnes de poissons en 1987, soit 71 % du total des débarquements a connu une évolution rapide en terme de quantités mises à terre entre 1981 et 1987 (voir tableau 4).

Le projet d'Etat de généralisation de la motorisation

L'accroissement des captures est dû, en grande partie, à l'introduction des moteurs hors-bord et des sennes tournantes coulissantes. Les perspectives de développement de la pêche du Gouvernement sénégalais, fondées sur l'exploitation des potentialités qu'elle recèle et ses multiples rôles dans l'économie, ont abouti à la mise sur pied du projet "généralisation de la motorisation" et de Centres de commercialisation. A cela, il faudrait ajouter les accords de pêche signés avec les autres pays dans le cadre de coopérations bilatérales.

Quelques interventions officielles avaient déjà eu lieu dans les années 50 pour la motorisation des pirogues. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1972 avec le projet CAMP, et 1979 avec le projet CAPAS (tous deux projets canadiens) qu'on peut parler d'intervention de grande envergure. De même, le mouvement coopératif, déjà annoncé à partir des années 60, avait pris avec ces deux projets une plus importante dimension bien que cela se soit soldé plus tard par un échec.

Le projet CAMP (Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues) constituait la première phase d'un grand programme dénommé CAPAS et doit être replacé dans le contexte du 3^e Plan de développement économique et social du Sénégal (1969-1973) qui se fixait un objectif de 200.000 tonnes/an.

A partir des années 50, la motorisation (fixation de moteurs hors-bord sur les pirogues sénégalaises) avait été amorcée. De 1950 à 1963, la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes (DOPM) accordait des prêts individuels aux pêcheurs pour l'acquisition de moteurs subventionnés à 20% de leur coût (communication personnelle, Malick Gueye, trésorier du Collectif des pêcheurs au Sénégal). A partir de 1963, avec la naissance de coopératives d'inspiration "rochdalienne" (de type occidental), les pêcheurs coopérateurs désireux d'acquérir un moteur devaient passer par leurs coopératives respectives, reprises en charge par l'Office National de Coopération et d'Assistance au Développement (ONCAD) qui s'est substitué au Centre Régional d'Assistance au Développement (CRAD). La Banque Nationale de Développement au Sénégal (BNDS) assura le financement à partir de 1965. Les moteurs livrés à cette époque aux coopératives étaient rétrocédés en location-vente aux coopérateurs pour un crédit échelonné sur 18 mois et sans intérêt.

En 1971, alors que certains prêts étaient échus, les arriérés des coopératives s'élevaient à plus de 30 millions de FCFA (communication personnelle Omar Senne, président de l'Union des coopératives de Saint-Louis juin 1989).

Face à cet échec de la première génération de coopératives, on procéda à la relance de la coopération par le projet CAMP. Ce projet a démarré en 1973 avec un financement de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), évalué à 2.710.000 dollars canadiens (J. Rieucan 1986 P.35). C'était un prêt sans intérêt, remboursable en 50 ans avec un différé de 10 ans, grâce auquel la distribution de 3.500 moteurs hors-bord fut organisée à l'exclusion de tout autre équipement (filet ou autres accessoires).

Les fonds débloqués étant destinés à un crédit coopératif, les Coopératives Primaires d'Avitaillement (CPA) devinrent un élément indissociable de ce projet, qui se fixait pour objectif un taux de motorisation à 90%. Ce qui entraîna la création de 83 CPA (cf tableau 5)

**Tableau 5 : PÊCHE REGIONALE - MOYENS DE PRODUCTION
DEBARQUEMENTS ET COOPERATIVES**

	Pirogues (%)	Débarquements (%)	CPA (nombre)
Saint-Louis	8	6	4
Thiès	26	62	12
Dakar	27	19	12
Kaolak + Fatick	12	7	26
Ziguinchor	26 (1)	5	28
Louga	1	1	1
Total	100	100	83

Source SERA/DOPM in Bilan p 24

(1) Surtout pirogues « fluviales » (taux de motorisation 21 %)

Dakar et Thiès : motorisation 89 %

A chaque CPA, un capital social était exigible et le prêt accordé aux coopératives ne pouvait excéder dix fois le même capital. Sur la base de versement d'un acompte représentant environ 25% du prix d'un moteur (Ma-lick Gueye, op. cit.), le pêcheur recevait du matériel, le solde devant être réglé par remboursement échelonné sur 24 mois. Le prêt était sans intérêt avec un moratoire pour les mauvaises saisons de pêche.

En 1986, le CAMP avait distribué 10.600 moteurs, amenant le taux de motorisation à 64% en 1985 (Programme d'action P.30). Par la seule intervention des fournisseurs privés, ce taux avoisinait 50% dans les années 70.

Le CAMP a connu divers problèmes imputables à plusieurs facteurs relevant d'une approche technocratique du développement du secteur et de l'abus de pouvoir et de confiance dont ont fait preuve les agents de l'encadrement de ce projet. A ceux-là s'ajoutaient des facteurs exogènes échappant aux contrôles du CAMP:

– La rigidité des règles régissant le mode de fonctionnement des satellites de réparation des moteurs hors-bord.

Il est monnaie courante de trouver des cimetières de moteurs, en attente de pièces de rechange, quand on traverse les villages de pêcheurs. A cette

rupture de stocks, vient s'ajouter la difficulté que rencontre un pêcheur chaque fois qu'il veut réparer son moteur, ne serait-ce qu'une toute petite panne. Il se sent obligé de porter l'engin tout entier chez son mécanicien. Cette condition sine qua non imposée aux pêcheurs, sans laquelle le CAMP ne leur délivrait pas la pièce nécessaire, portait davantage préjudice à ceux d'entre eux qui habitaient et opéraient loin des satellites de réparation. En plus de cela, il faut ajouter que les satellites étaient centralisés dans des zones bien déterminées et qu'il était exclu de vendre une pièce détachée pour des opérations en dehors des satellites agréés. Une telle pratique n'est pas sans paralyser sérieusement l'activité des pêcheurs.

– L'augmentation des disparités sociales due au fonctionnement des coopératives de pêcheurs.

Le vocable "coopérative" cache plusieurs réalités (notamment en Afrique) qui peuvent être considérées comme aux antipodes du principe coopératif lui-même. Dans les villages de pêcheurs sénégalais, en dépit du dynamisme de certains pêcheurs et de leur esprit d'entreprise naissant, la coopérative est venue se greffer sur un système de valeurs traditionnelles au sein duquel les relations, quoique influencées dans certaines zones par l'école et le phénomène urbain, continuent à s'exprimer dans un langage lignager. La survivance des pratiques traditionnelles exclut d'ailleurs le principe: "une personne = une voix".

Ceci ne veut pas dire, pour autant, qu'il n'y a pas d'esprit coopératif (entendu dans un autre sens) dans les communautés de pêcheurs. En effet, il existe, bel et bien, des formes de collectivisme africain (diverses formes d'association d'entraide réciproque, etc.).

Un effet inattendu de la coopération est apparu et a vu les responsables (présidents) de coopératives s'enrichir au détriment de ceux qui ont moins de poids politique car privés de pouvoir religieux et/ou traditionnels. Les présidents de coopératives sont en général, avec les membres de leur bureau qui leur sont plus proches, ceux qui ont le plus profité des services censés, à l'origine, être fournis à part égale à tous les coopérateurs. Ces présidents de coopératives, dans une complémentarité de pouvoir étatique, religieux et traditionnel servent de courroie de transmission à l'administration de tutelle dont dépendent les pêcheries. Certaines coopératives ont à leur tête des présidents qui siègent depuis plusieurs dizaines d'années, leur pouvoir traditionnel ou religieux aidant.

La vie des coopératives est marquée par une concentration des intrants (moteurs et pièces détachées) aux mains de ces derniers. En effet, devant la pénurie de pièces détachées et l'insuffisance de l'offre de moteurs, face à une demande sans cesse croissante de la part des pêcheurs, on assiste à un individualisme progressif au sein des coopératives.

– Les difficultés des pêcheurs à se soumettre au principe des remboursements échelonnés.

Bien qu'un moratoire ait été accordé aux pêcheurs pour parer à d'éventuels problèmes dus aux contraintes saisonnières de la pêche, les rembourse-

ments échelonnés n'ont pas toujours été respectés par eux. Ceci relève d'une inadéquation des principes à la mentalité et aux modes d'organisation sociale des pêcheurs.

Les grosses dépenses effectuées à l'occasion de grandes fêtes sociales pouvaient bien empêcher le remboursement à temps des crédits contractés. Pour les technocrates, ces dépenses, considérées comme ostentatoires, étaient moins prioritaires que le remboursement du crédit. Cependant, il faut bien noter que si l'unité de pêche est certes une unité d'exploitation (économiquement parlant), elle est aussi un tronc sur lequel vient se greffer toute une culture et par conséquent un système de valeurs.

La notion d'utilité est très relative. C'est ainsi que le circuit parallèle du financement de la pêche assuré par les mareyeurs a connu plus de succès que le CAMP. Un pêcheur, pour autant qu'il accepte de vendre à un mareyeur, peut bénéficier d'un pré-financement de ce dernier sans acompte exigible ni échelonnement à périodicité fixe du remboursement qui se fera, au contraire, sur la base des résultats des activités.

– Certains agents du CAMP s'adonnaient à des pratiques frauduleuses.

Ces derniers, non-pêcheurs, achetaient des quantités énormes de pièces détachées revendues au marché noir. De même, d'après une propre observation, les pièces détachées étaient vendues au niveau de certains satellites à un prix supérieur au prix officiellement pratiqué.

Des facteurs exogènes ont aussi contribué à l'échec du projet CAMP, à savoir:

- l'érosion monétaire due à la vulnérabilité du franc CFA face aux fluctuations des taux de change internationaux.

- l'utilisation détournée des fonds alloués au départ du CAMP et utilisés pour l'administration de tutelle à des fins bureaucratiques. Le CAMP a subi des problèmes de trésorerie à cause des soutiens apportés à la DOPM, au SEPM (2) et au volet "commercialisation". Ces soutiens étaient évalués en 1984 à 446.061.000 FCFA (Journée de réflexion du CAPAS P.8).

En 1984, alors que le fond de roulement initialement alloué au CAMP avait fondu, les arriérés étaient évalués à 128.300.000 FCFA. Les arriérés qui concernaient des moteurs Yamaha ont été précédés par une autre opération qui s'est soldée par un échec. Il s'agissait d'un marché de 574 moteurs passé avec la société Belgium-Outbord en 1971, lequel, de par la défectuosité des moteurs que cette société livrait, a engendré un non-remboursement d'un crédit chiffré à 28.707.205 FCFA. De nos jours, le total cumulé de ces deux phases s'élève à 157.007.205 FCFA soit 15% du total des emprunts prévus pour la motorisation.

Le projet de commercialisation : les centres de mareyage

A partir de 1977, uFGn protocole d'accord a été signé entre le Sénégal et le Canada concernant la commercialisation des produits de la pêche. Les princi-

paux objectifs visés par les Centres CAPAS peuvent se définir ainsi :

- mettre fin à l'emprise du mareyeur sur le pêcheur;
- augmenter le niveau de vie des pêcheurs;
- favoriser l'approvisionnement du poisson à travers les régions, eu égard au rôle primordial des produits de la pêche dans l'alimentation.

Le projet "Centres de mareyage" qui est la 2^e phase du programme CAPAS se justifiait, selon l'accord, par le rôle joué par le poisson dans l'alimentation et l'absence d'infrastructures terrestres capables d'éviter le gaspillage de la ressource et de réduire les disparités entre les régions. Le mareyage en frais intéresse près de 60% des débarquements et ne cesse d'augmenter. Cette distribution traditionnelle a absorbé 194.000 tonnes en 1987 contre 98.000 en 1984 (Bilan diagnostic p.23). Cette progression est surtout liée à une forte demande au niveau du marché national où la consommation de poisson est primordiale.

Le CAPAS a réalisé trois centres de mareyage implantés le long des côtes, conçus pour la production, la vente de glace et surtout la commercialisation et théoriquement gérés par les Unions de coopératives encadrées par les services de pêche. Ce sont les Centres de Kayar, Joal et Rufisque qui ont impliqué, chacun et respectivement, un investissement de 163 millions de FCFA (démarré en 1981), 189 millions en 1982, 99 millions en 1983.

La consommation de frais est favorisée, dans les régions urbanisées et proches de Dakar, en raison des capacités d'écoulement liées aux infrastructures existantes.

De même, faute de l'existence d'une homologation des prix au débarquement, les produits de la pêche sont écoulés non en fonction des frais de sortie, dans lesquels le carburant occupe une place importante, mais plutôt en fonction des réalités quotidiennes du marché. Comme le prix du carburant a fortement augmenté par rapport au prix du poisson ces dernières années, la rentabilité des unités de pêche artisanale devient critique.

C'est donc pour pallier une double préoccupation, inégale répartition géographique du poisson, en dépit de son rôle en apport protéidique, et instabilité du revenu des pêcheurs, que les Centres de mareyage (CM) ont démarré à partir des années 80. Théoriquement, les CM devaient fonctionner grâce aux coopératives regroupées en Unions mais nous verrons dans l'évaluation du CAPAS (volet commercialisation) que l'approche technocratique des CM privait les coopérateurs de tout pouvoir (voir l'organigramme des CAPAS page suivante).

Le secteur coopératif comptait 81 sections de CPA, 5 Unions régionales de coopératives, 1 Union nationale de coopératives. Pour parvenir aux objectifs qu'il s'était assigné, le CAPAS se fixait comme tâches:

- l'assistance aux pêcheurs artisans et aux coopératives de pêche dans le domaine du stockage, du traitement, du transport et de la commercialisation de leurs produits.
- l'assistance, l'encadrement, l'animation et la formation coopérative des pêcheurs ou groupements de pêcheurs.
- l'achat et la vente de ce matériel aux pêcheurs coopérateurs.
- la gestion des ressources provenant de la vente des équipements.

Si l'on procède à présent à l'évaluation du projet "commercialisation" on s'aperçoit que la structure du CAPAS marginalisait dès le départ les vrais acteurs du secteur. Les postes clés étaient entre les mains des technocrates bien que des pêcheurs corrompus aient été intégrés pour "colorer" le bureau tel que le montre la composition du comité directeur:

- Président : le directeur de la DOPM
- Secrétaire : le directeur du CAPAS
- Membres:
 - 1 re représentant du Ministère chargé des pêches maritimes
 - 1 représentant du Ministère de l'Economie et des Finances
 - 1 représentant de l'ambassade du Canada
 - le chef de l'assistance canadienne du projet CAPAS
 - 5 représentants de l'Union nationale des coopératives dont l'un est vice-président.

Abusant de leur pouvoir, les agents de l'encadrement ont exposé les coopérateurs à des exactions par des pratiques illégales. Ainsi, les pêcheurs de Joal ont eu des difficultés d'accès au bilan de leur Centre, ce qui pose un problème dans la mesure où ce document comptable est nécessaire pour l'affectation des ristournes aux coopérateurs. Le Centre de Rufisque achetait des poissons à la plage sans délivrer de bons d'achats aux pêcheurs. Les agents des Centres achetaient à certaines périodes d'énormes quantités de glace. Le non-paiement des ristournes (promises aux coopérateurs qui vendraient aux Centres) a engendré un mécontentement des pêcheurs. Le CAPAS justifiait le non-paiement de ces ristournes en l'imputant à la mauvaise situation financière des Centres. Pourtant, à Pointe Sarène (Petite Côte), les pêcheurs ont constaté que la situation financière du Centre de mareyage de Joal s'est redressée sans qu'aucune somme ne leur soit versée. Il y a donc eu beaucoup de problèmes concernant la distribution des ristournes. Lors des journées de réflexion du CAPAS (octobre 84), il a été question de savoir si les ristournes devaient être allouées à tous les pêcheurs du Sénégal qui avaient vendu aux Centres ou seulement à ceux qui habitaient les lieux de localisation des Centres.

Le principe de la ristourne qui est: *"l'excédent de gestion distribué aux membres qui ont vendu leurs produits à la coopérative au prorata de chacun d'eux"*, est entré en parfaite contradiction avec la pratique de la direction de certains Centres peu orthodoxes. Pour l'Union des coopératives du Nord, les sommes distribuées par le Centre de Kayar ne sont pas des ristournes mais plutôt des primes versées aux différents membres des conseils d'administration. Un règlement intérieur prévoyant le paiement de ces primes confirme encore une fois l'inadéquation du principe coopératif à des organisations rurales africaines. Ce règlement intérieur, adopté en assemblée générale, a permis de payer les primes aux membres des commissions et du conseil d'administration de la façon suivante: 150.000 FCFA pour le président, 60.000 pour chaque membre du conseil d'administration, 133.000 pour chaque membre de commissions.

De même, les Unions régionales et, surtout, l'Union nationale des coopératives ont été montées de toutes pièces par l'administration pour asseoir sa

politique. Ainsi, le Gouvernement a essayé en vain d'imposer les moteurs diesels italiens (country program) en organisant une campagne nationale, menée par quelques pêcheurs aisés à la tête de l'Union qui prétendaient représenter les pêcheurs. L'échec enregistré par ces moteurs diesels était lié à leur lourdeur, leur lenteur et leur inadaptabilité aux embarcations traditionnelles, sauf modifications importantes de celles-ci.

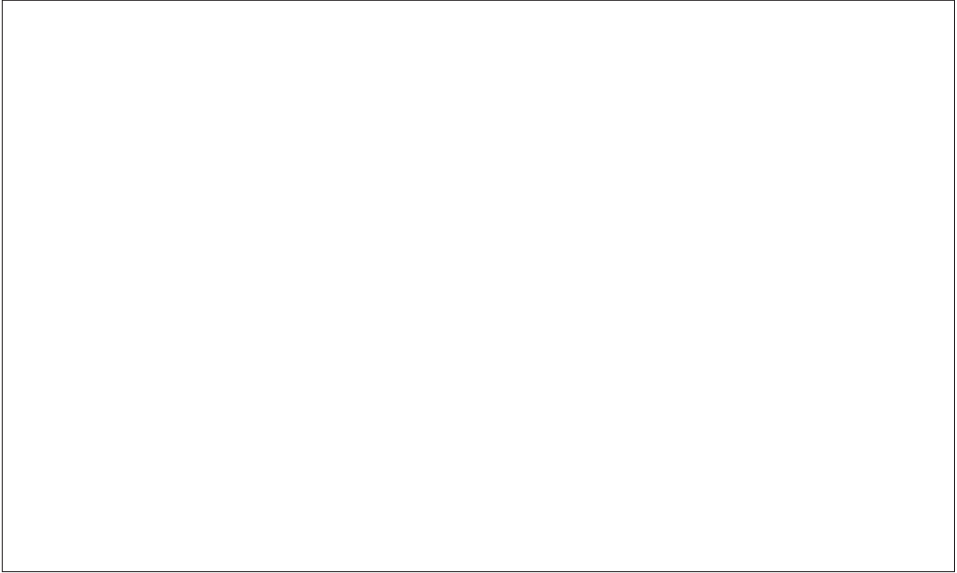
Les Centres de mareyage ont été aussi confrontés à de sérieux problèmes d'approvisionnement. Les trois Centres, en dépit de leur capacité, n'ont commercialisé que 1.700 tonnes (Moustapha Kébé, communication séminaire ICSF 1987 P.4), soit 1 % des débarquements de la pêche artisanale, l'équivalent de 7 tonnes par jour. Ces problèmes relèvent d'une approche technocratique qui n'a pas discerné les relations "d'assurance mutuelle" existant entre pêcheurs et mareyeurs. De plus, la fixation préalable des prix et le choix des espèces à acheter n'incitaient pas les pêcheurs à adhérer aux coopératives de commercialisation.

Bien que reconnaissant le rôle que le CAPAS a joué en poussant les mareyeurs à engager la concurrence, les pêcheurs préfèrent vendre à ces derniers qui leur offrent des prix supérieurs. Les pêcheurs de Pointe Sarène, qui continuaient à entretenir des rapports commerciaux avec les mareyeurs, bénéficiaient de pré-financements de ces derniers.

Enfin, la politique sociale que s'était fixée le CAPAS, à son démarrage, et qui consistait à approvisionner les régions rurales à faible pouvoir d'achat était incompatible avec les frais de cette structure. La rentabilité des Centres du CAPAS était hypothéquée par les charges (coût en main d'oeuvre, frais administratifs et en énergie) qui alourdissaient les prix de revient.

C'est dans un contexte aussi difficile qu'il faut replacer, d'une part, le désengagement progressif de l'Etat du secteur de la motorisation et, d'autre part, la privatisation des Centres CAPAS, gérés depuis 1988 par la SERAS (Société d'Exploitation des Ressources Animales au Sénégal). Ainsi, la Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal (CNCAS) a plus ou moins pris la relève pour un financement de la filière, à travers un programme plus vaste visant pêcheurs, mareyeurs et charpentiers. Il serait prématuré de faire une évaluation de l'intervention de la CNCAS. Cependant, on pourrait mentionner que son intervention dans la pêche s'opère via deux projets dont l'un sur la Petite Côte est dénommé PAPEC, et l'autre dans le Sud, en Casamance, est appelé PAMEZ. Le premier est financé grâce à une ligne de crédit accordé par le Fonds Africain pour le Développement (FAD) et le second par une ligne de crédit de la Caisse Centrale de Coopération Economique et le Fonds Européen de Développement (CCCE/FED). Les pêcheurs habitant en dehors des zones couvertes par ces deux projets peuvent aussi bénéficier du crédit de la L'organisation des pêcheurs en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) est la condition imposée par la CNCAS à tout opérateur désireux de bénéficier d'un prêt à l'équipement. L'apport personnel exigible étant de 20%, ce système tend à exclure les pêcheurs sans épargne et désireux de s'équiper pour la première fois.

A cette évaluation de la politique générale de l'Etat en matière de pêche, il s'avère nécessaire d'ajouter certaines implications liées aux accords de pêche avec des pays tiers.



Opération des séchage du poisson sur claies en Casamance (Sénégal) (photo: François Bellec)

Le Sénégal, pour l'entrée de ses devises (produits de licences de pêche octroyées à des étrangers) a signé des accords avec plusieurs pays. En dépit d'une délimitation de la zone réservée aux bateaux industriels, certains chalutiers opèrent illégalement dans la zone artisanale, particulièrement la nuit, feux éteints. Une telle pratique engendre des coûts humains mais aussi économiques du côté des pêcheurs :

- destruction d'engins passifs utilisés par les pêcheurs artisans lors du passage de gros navires dans leur zone.
- collision entre gros bateaux et embarcations traditionnelles entraînant parfois des accidents mortels.

A cela, il faudrait ajouter le gaspillage de la ressource occasionné par certains gros navires intéressés par des espèces d'exportation et qui rejettent des quantités de poissons dont ils n'ont pas besoin mais qui entrent dans les habitudes alimentaires des populations de la côte.

Perspectives d'avenir

Les problèmes tels qu'ils sont évoqués montrent bien qu'au-delà des problèmes économiques (accès au crédit coopératif), il existe bel et bien d'autres aspects de la pêche échappant au contrôle des coopératives. Les dommages encourus par les pêcheurs artisanaux et qui seraient imputables à la politique en faveur de la pêche industrielle posent des problèmes d'ordre politique. Une coopérative, telle que sa fonction est déterminée par ses textes (statuts et règlement intérieurs) ne pourrait pas résoudre ces problèmes. C'est ainsi que pour faire face aux nouveaux problèmes qui s'amplifient avec l'inter-

nationalisation de la pêche, les pêcheurs sénégalais commencent à s'organiser de façon autonome. Autonome, car les coopératives et les groupements d'intérêt économique ont été parachutés depuis le haut. Et comme disent nos pêcheurs: *"l'administration peut inventer sa propre organisation mais n'hésite pas à la dissoudre à chaque fois qu'elle sent que celle-ci commence à travailler contre son intérêt"*. Le Collectif National des Pêcheurs du Sénégal (CNPS) qui a pris naissance, de fait, fin 1987 regroupe aujourd'hui environ 1.500 membres et des sympathisants (chercheurs et agents de développement des pêches). Evidemment, cette organisation connaît et continuera à connaître des blocages administratifs de la part d'une autorité qui la juge comme un "contre-pouvoir". Cependant, à mon avis, elle devrait être considérée par l'autorité de tutelle de la pêche comme une entité nécessaire. En effet, les organisations de pêcheurs deviennent de nos jours des étapes incontournables pour toute politique de pêche qui veut atteindre ses objectifs à plusieurs niveaux.

Tout d'abord au niveau de la recherche de modèles d'aménagement et de gestion des stocks. De nos jours, il existe une multitude de recettes qui resteraient vaines si on n'associait pas les pêcheurs. En effet, il est bon d'avoir de bons chercheurs-biologistes pour inventer des modèles mais il est aussi bon de trouver des pêcheurs qui acceptent d'appliquer les lois. Au Sénégal, les pêcheurs artisans opèrent dans des zones pourtant interdites (zone crevette). Là où l'administration a échoué, les organisations, pour autant qu'elles soient représentatives, pourraient en s'associant avec les chercheurs, exercer une pression sur leurs membres pour l'application des modèles. L'application de ces modèles implique au préalable un système d'immatriculation dont ont aussi besoin les chercheurs s'intéressant à toutes sortes de problèmes. A ce niveau aussi, les organisations joueraient un rôle d'avant-garde.

Ensuite, au niveau du crédit coopératif ou des groupements productifs, Bon nombre de projets accordant des crédits ont dû péricliter faute de remboursements. Les arriérés du CAMP qui ont contribué à son échec en sont un exemple révélateur. Une réelle implication des groupements de pêcheurs dans la gestion du crédit, grâce à la caution solidaire, permettrait d'éviter les déboires connus, jusque là, par le système de crédit dans le secteur des pêches. La Caisse Nationale de Crédit Agricole, très active dans le financement de la pêche, commence, de façon non institutionnelle, à user de cette pratique. Celle-ci consiste à satisfaire, pour un nombre de pêcheurs regroupés en GIE, la moitié des demandes de financement soumises par les membres. L'autre moitié des requêtes n'est satisfaite qu'après le remboursement des premiers crédits accordés. Il va sans dire qu'un contrôle interne par les pêcheurs doit s'instaurer au sein de chacun de ces GIE.

La politique du développement des pêcheries au Sénégal est une goutte d'eau dans l'océan que représentent les programmes ruraux sénégalais; cela est aussi valable pour une bonne partie des pays africains. L'approche technocratique et étroitement "économiste" du développement entraîne inévitablement la formation de goulots d'étranglement qu'on peut assimiler à un mauvais développement du secteur. D'aucuns affirmeront le contraire pour la pêche sénégalaise en s'appuyant sur certains indicateurs: réalisation de l'objectif de motorisation, augmentation des débarquements, etc... Cependant, il faut regarder de plus près à qui ce progrès a profité. Certainement pas à la

majorité des pêcheurs qui se trouvent de nos jours dépossédés de leurs ressources. Les défis actuels posés à la pêche maritime sénégalaise ne sauraient être levés que grâce à la participation des organisations de pêcheurs dans les prises de décisions au plus haut niveau.

Aliou SALL

(1) Le pays ne dispose pas de gisements mais de raffineries

(2) Secrétariat d'Etat à la Pêche Maritime

BIBLIOGRAPHIE

- P. Fréon, J. Lopez: Les ressources pélagiques côtières au Sénégal. Etat des stocks et perspectives en 1981 CRODT 1983.
- République du Sénégal; Ministère du Développement Rural Secrétariat d'Etat aux Ressources Animales: Programme d'action pour la pêche maritime 1986.
- FAO; Annuaire; Statistique des pêches 1989.
- Llerès: La pêche maritime, un moteur de l'économie sénégalaise Afrique contemporaine n° 137; fév. et mars 1986
- Bilan diagnostic socio-économique de la pêche au Sénégal 1989
- Statistiques de la pêche maritime sénégalaise; CRODT 1984.
- Statistiques de la pêche maritime sénégalaise; CRODT 1986.
- J. Weber, A. Fontana: Aperçu de la situation de la pêche maritime sénégalaise; CRODT 1983.
- J. Rieucou: Le Sénégal et la coopération internationale: l'exemple des ressources vivantes de la mer. Afrique contemporaine n°138; mai et juin 1986
- République du Sénégal; Secrétariat d'Etat à la Pêche Maritime. Synthèse des journées de réflexion consacrées à la motorisation, octobre 1984.
- Moustapha Kébé: Valorisation des produits débarqués par la pêche maritime artisanale sénégalaise: contraintes et politiques de développement, 1987.

EVOLUTION DES PECHEES

Annexe: NIVEAU D'EXPLOITATION DES STOCKS PAR TYPE DE PECHE					
Espèces	Potentiel exploitable selon les sources (T/an)	Exploitation artisanale en 1987 et (moyenne 1984-1987) (tonnes)	Exploitation industrielle en 1987 et (moyenne 1984-1987) (tonnes)	Exploitation totale en 1987 et (moyenne 1984-1987) (tonnes)	Etat actuel des stocks
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Pélagiques côtiers	270.000 à 300.000	164.760 (124.813)	4.804 (5.230)	169.564 (130.043)	sous-exploité mais sur-exploité localement (Petite Côte). Stocks disponibles situés hors des zones traditionnelles de pêche artisanale et des sardiniers.
Démerseaux côtiers (y compris crustacés et mollusques)	105.000 à 110.000	(38.500)	chalutiers: (59.500) cordiers: insignifiant	(98.000)	Variable suivant les espèces.
Pélagiques hauturiers (thons)	caractère migrant de la ressource, stock difficile à évaluer. Estimation 25.000	Néant	18.670 (15.975)	18.670 (15.975)	Disponibilité saisonnière. Possibilité de pêcher dans les eaux des pays voisins en autre saison.
Démerseaux profonds (crevettes, crabes et merlus uniquement)	11.000 à 16.000	Néant	(5.500)	(5.500)	Potentiel à développer
Estuariens, dont: - Poissons: - Crevettes (Casamance) :	10.000 à 20.000 800 à 1.700	6.000 (a) 1.700(a)		6.000 (a) 1.700 (a)	
Note (a): en 1981 Source : – Weber et Fontana (1983), pp. 5–13 ; – Ministère du Développement Rural (1986), p. 13 ; – Données de 1984 à 1987 du CRODT.					

L'aquaculture aujourd'hui

CHANCES ET RISQUES DE LA REVOLUTION BLEUE

Passer du stade de l'extraction à celui de l'élevage, apprendre à contrôler progressivement les différentes phases du cycle biologique de la reproduction des organismes vivants en milieu aquatique, c'est l'énorme bouleversement qu'a introduit, dans le domaine des pêcheries, l'aquaculture. On peut véritablement parler de "révolution bleue" car ce changement implique une importante transformation des mentalités au sein de la profession. Mais, cette révolution éveille aussi les appétits des transnationales, en même temps qu'elle modifie l'équilibre des écosystèmes et porte souvent préjudice à l'environnement.

Luis Hector Morales, sociologue chilien, spécialiste des questions d'aquaculture et coordinateur d'un organisme d'appui (*) aux pêcheurs chiliens, met ici en relief les aspects positifs et négatifs de la révolution bleue et leurs répercussions sur les communautés de pêcheurs.

Les pêches mondiales ont connu un accroissement impressionnant de leurs captures qui sont passées de 19,6 millions de tonnes en 1948 à un total de 91,4 millions de tonnes en 1986, soit 4,6 fois plus sur une période de 40 années. Cette augmentation est principalement due à l'émergence des flottes de pêche des pays industrialisés, spécialement le Japon, l'URSS, l'Espagne, la Norvège, ainsi qu'à la participation des pêches d'anchois et de sardines sur les côtes d'Amérique du Sud, plus particulièrement celles du Pérou et du Chili.

On estime que plus de la moitié des captures sont à usage industriel, spécialement pour les farines de poisson ou les huiles qui sont, ensuite, réinté-

grées dans la production d'aliments de consommation humaine ou animale. On a également remarqué une grande instabilité dans le débarquement de quelques espèces (anchois et sardines), comme ce fut le cas des pêcheries péruviennes qui connurent entre 1968 et 1971 une production moyenne de 10 millions de tonnes pour chuter à environ 1,5 millions de tonnes en 1984.

On a observé que quelques espèces de haute valeur commerciale, comme les crevettes marines ou "pénées", représentent près de 20% de la valeur totale du commerce halieutique mondial. Le Japon, les USA et l'Europe ont, en 1985, importé presque 500.000 tonnes de ce produit. L'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande et le Mexique sont les principaux producteurs de crevettes, avec 70% du total du commerce international de cette ressource (FAO 1987). Dans certaines zones, les pêcheries tendent à stagner ou à diminuer à cause d'une pêche excessive et du manque de respect des époques de reproduction ou des normes de protection des ressources. De nombreuses régions, possédant d'importantes pêcheries, n'exercent aucun contrôle ou ne parviennent pas à des accords multilatéraux qui permettraient d'établir une législation de contrôle au niveau des captures.

L'aquaculture, ou production d'organismes d'origine aquatique, est un complément des pêches et se présente comme une activité très spécifique selon les régions et les besoins. En certains lieux, s'est développée la culture d'espèces à haute valeur commerciale au niveau international, comme par exemple, les crevettes marines ou "pénées". En d'autres lieux, on a donné la priorité à l'élevage intensif de poissons de consommation populaire comme les carpes (Ciprinides) ou ce que l'on appelle les "blanches" (2) ou les tilapias (Cichlides) en eaux douces.

L'accroissement de la demande a éveillé aussi l'intérêt pour la culture de plantes aquatiques marines dans le but d'en extraire des gélatines et autres intrants industriels. Son extraction intensive a pratiquement épuisé les prairies naturelles d'algues "gracilaria" au Chili, ce qui a stimulé sa culture.

Dans cet article, on trouvera quelques informations concernant les avancées de l'aquaculture, ainsi qu'une analyse des principaux aspects négatifs et positifs et les défis auxquels son développement et sa consolidation sont confrontés.

Répercussions sur le milieu socio-écologique

Le nom de "révolution bleue" a été donné au phénomène de création massive de cultures d'organismes vivants en milieu aquatique. On la considère comme un changement très important dans les systèmes de production liés à l'activité de la pêche. Celle-ci est exclusivement extractive et ne se préoccupe pas, directement, d'élever ou de cultiver les organismes qui sont, naturellement, les ressources maintenant l'activité. De là, vient la référence à la révolution néolithique, période durant laquelle l'être humain aurait initié les cultures terrestres ou ce que l'on a appelé l'agriculture. On est passé du stade de la cueillette à celui de la culture. Un nouveau type de relations s'est établi entre le groupe productif et les écosystèmes dans lesquels subsistent et se développent les espèces et les ressources de la pêche ou de la culture.

De nouvelles relations entre l'homme et la nature s'instaurent. Il est nécessaire de connaître non seulement le déplacement des espèces de gibier, mais aussi, de gérer le contrôle progressif des différentes phases du cycle biologique de la reproduction, de la naissance et de la croissance. Il s'agit là d'un système nouveau de production (Morales H.L. 1978).

On peut également parler de "révolution bleue" en comparaison avec ce que l'on appelle la "révolution verte". Celle-ci s'est caractérisée par le développement de cultures agricoles à l'aide de variétés améliorées de céréales ou de plantes à haut rendement qui ont été obtenues grâce à des fertilisants chimiques et des pesticides pour éviter les épidémies. Dans le même ordre d'idées, on a développé l'élevage intensif de certains animaux pour la production de viande, de volaille ou de porc à partir de manipulations génétiques et d'alimentation composée de régimes équilibrés à base de grain, de farine, de poisson et d'autres intrants agro-industriels. (Gomez G. et Perez A. 1979).

La "révolution bleue" serait une réplique de ce phénomène de modernisation, spécialement au niveau de l'amélioration de quelques espèces, leur utilisation dans des systèmes de production à haute intensité de capital et leur commercialisation au plan des marchés internationaux.

Ce changement technique a des impacts très grands sur les systèmes de production aquatique et ses répercussions affectent, non seulement, les aspects économiques ou techniques de la base productive, mais présentent des problèmes et des défis qui touchent également les conditions sociales des populations de pêcheurs et certains aspects ambiants des écosystèmes où se réalise l'activité. Dans la modernisation agricole ou "révolution verte", les impacts sociaux et économiques apparaissent principalement dans la décomposition soudaine des structures de l'économie paysanne. Le mode de vie rural a une rationalité très spécifique marquée par des communautés de producteurs agricoles traditionnels et il est en relation avec les caractéristiques propres du milieu ambiant et la capacité productive du sol et des espèces du lieu.

Sa gestion se réalise généralement en fonction des besoins prioritaires d'auto-subsistance et de reproduction du groupe. Les échanges externes s'opèrent sur la base de quelques excédents de production et apportent un complément à l'alimentation, la santé ou d'autres besoins. Ces communautés ont coutume d'être relativement fermées et présentent une grande capacité de subsistance à long terme grâce aux ressources internes.

La rationalité de la "révolution verte" a transformé la condition des producteurs en les rendant dépendants de l'extérieur dans les fondements même de leur travail: semences, engrais, consommation. De plus, cela a induit des demandes de financement avec, comme conséquence, l'endettement vis-à-vis d'intermédiaires privés ou étatiques. Cette situation a été largement illustrée dans le contexte des cultures tropicales (café, cacao, canne à sucre, cultures maraîchères, fleurs et élevages intensifs) (Schejtman A. 1983; Rello R. et F. 1980).

La décomposition de l'économie paysanne a eu de fortes conséquences sur la paupérisation du milieu rural, l'exode urbain, la concentration de la terre apte aux cultures d'exportation, l'apparition d'un prolétariat paysan qui vit

généralement dans des conditions d'extrême pauvreté. Cette révolution a souvent agi en prédateur des ressources naturelles qui devraient être conservées pour leur importance écologique. La modernisation de l'agriculture n'a pas amélioré les conditions de vie des habitants de la campagne en Amérique-Latine (Brignol R. et Crispi J. 1982, Ortega E. 1983).

Les diverses expériences de la "révolution bleue" présentent progressivement les mêmes tendances et contradictions qu'a produites la "révolution verte". La grande demande de quelques produits de la part des marchés d'Europe, des USA et du Japon, spécialement dans le cas des crevettes marines ou "pénées", a transformé de nombreux pays en producteurs et exportateurs de ces espèces.

Ce fut le cas de l'Inde où les crevettes étaient, depuis 50 ans, utilisées comme farine pour fertiliser les plants de cocotier et qui, à présent, se vendent à raison de 15 dollars le kilo de queues sur la plage. La pression sur les ressources halieutiques a entraîné leur épuisement virtuel et on cherche, à présent, à établir des zones de culture sur les littoraux en détruisant les mangroves et en occupant des régions qui étaient destinées aux cultures vivrières, comme par exemple, les champs de production du riz (ICSF 1986).

On a pu également voir que ce phénomène a créé de véritables pôles de développement rural sur les littoraux, comme ce fut le cas des zones estuaires au sud de l'Equateur. Plus de 100.000 hectares ont été consacrés à la production de crevettes "penées", plus de 120.000 emplois ruraux ont été créés pour le ramassage des post-larves qui serviront de semences pour les bassins d'engraissement (Snedaker). Au Bangladesh, se réalisent des travaux véritablement cyclopéens. On y a construit, manuellement, plus de 5.000 km de digues pour former 200.000 hectares de polders qui servent de base à la production de riz, de sel et, évidemment, de crevettes, source principale de devises pour l'un des pays les plus pauvres du monde. La production de crevettes envahit progressivement les champs de riz et on substitue au paysan traditionnel, l'entrepreneur moderne exportateur, en créant des emplois en grand nombre pour le ramassage, dans les rivières et sur les plages, des post-larves de crevettes. Outre les travailleurs manuels qui construisent les digues dans ces zones tropicales au climat de mousson, plus de 200.000 personnes travailleraient à ces tâches (Huk K. 1986).

L'aquaculture des espèces, prioritairement destinées à la consommation interne des populations locales, semble perdre de l'importance face aux cultures aquatiques plus rentables. Les origines de l'aquaculture dans le monde, spécialement en Chine, au Japon et en Europe ont été liées aux conditions propres de l'économie paysanne. La "culture" d'une espèce commence en tant que réponse propre à l'augmentation de la population humaine et au moment où les captures ne sont plus suffisantes. C'est de cette façon que les paysans japonais s'initient à la culture des huîtres et que les Chinois ont étendu l'élevage de la carpe à toutes les eaux tout en l'intégrant dans les grands travaux de régulation hydraulique (Noriega P. 1980).

Les pêches artisanales s'identifient dans de nombreux pays du monde aux caractéristiques de la rationalité de l'économie paysanne. L'activité se maintient au sein d'un équilibre entre l'extraction, la subsistance du groupe et la

vente des excédents à l'extérieur. Ces caractéristiques sont en train de se modifier rapidement avec l'apparition de cultures à haute intensité de capital et dirigées vers l'exportation.

L'élevage de saumon au Chili a commencé à partir d'une demande extérieure, avec une technologie, des capitaux et des intrants en grande partie externes. Les producteurs deviennent rapidement salariés. Les bases de l'économie de type rural se décomposent et de nouvelles relations de production s'établissent modifiant les formes d'organisation sociale des communautés. La demande et l'intérêt pour obtenir des concessions sur les zones côtières augmentent rapidement dans toutes les zones du littoral, spécialement, dans celles qui sont les plus protégées. Les entreprises transnationales participent à l'acquisition de ces concessions de même qu'aux tâches concernant la recherche des ressources et leur intégration dans des marchés à haute valeur commerciale. Les nouveaux espaces économiques, sociaux et techniques qui s'ouvrent ont des répercussions très sérieuses sur la vie sociale des populations rurales.

Quelques exemples significatifs

L'aquaculture n'a pas de tradition dans les pays d'Amérique-Latine, comme c'est le cas en Asie et spécialement en Chine où la polyculture de différentes espèces de carpes était connue depuis le IV^e siècle avant J.C. et où son expansion a été possible à l'époque moderne grâce à cette connaissance traditionnelle. Les cultures pré-hispaniques laissèrent seulement quelques traces qu'on ne peut pas vraiment considérer comme de l'aquaculture, comme ce fut le cas de l'agriculture en zones lacustres ou marécageuses de la Mésio-Amérique et de l'Amérique du Sud.

Les cultures dans les "chinampas" de la Vallée de Mexico, spécialement Xochimilco et Mixquic, étaient basées sur une intégration des étendues aquatiques et des champs agricoles, et quelques espèces de plantes aquatiques, des poissons, des reptiles et des insectes s'y développèrent dans le cadre d'une gestion de type primitif (Gomez Pompa A. 1978). De la même manière, les études sur la manipulation et l'utilisation des organismes vivants en milieu salin, comme cela fut pratiqué dans le "Vaso de Texcoco", ont démontré la connaissance que les Aztèques avaient de la valeur alimentaire de l'algue "spiruline" et des nombreux insectes comestibles qui se reproduisent et croissent dans ce milieu. Tout cela prouve que l'aquaculture a vu le jour dans ces cultures et s'est poursuivie jusqu'à maintenant. Son application massive produit, néanmoins, de nombreux effets qu'il est nécessaire de prendre en considération.

L'élevage de saumon au Chili

La pisciculture de saumon en systèmes fermés s'est développée dernièrement au Chili, atteignant une production totale de 5.475 tonnes en 1988. Les principales espèces élevées sont le saumon argenté (coho), le saumon royal (chinook), les saumons du Pacifique, le saumon "salar" ou saumon de l'Atlan-

tique et la truite de mer (*salmo trutta*) (Mendez R. 1987). Ce système de production est basé sur l'éclosion d'ulves et l'engraissement d'alevins en eaux douces jusqu'à la phase de migration en mer et leur engraissement ultérieur en cages flottantes dans les rivières marines, moyennant l'apport d'une nourriture équilibrée.

On avait, au début, penser utiliser le système de ferme marine (sea ranching) ou libération d'individus, en espérant leur retour par conditionnement génétique de l'espèce, mais les retours sont faibles (1 % dans certaines piscicultures). Des systèmes existant en Suède ont donné des rendements de 12% sur des individus libérés et marqués qui sont revenus et ont été capturés par des pêcheurs sportifs (Salmon Swedish Institute 1975).

Le système d'engraissement en cages flottantes s'est montré plus efficace, bien que les coûts en alimentation peuvent dépasser 50% du total des coûts de production. Le coût FOB (Franco de bord) du saumon frais prêt à l'exportation est estimé entre 2,80 dollars US en modules de production de 300 tonnes et 3,30 dollars US en modules de 100 tonnes. Ces coûts sont de toute manière absorbés par les prix payés à l'exportation qui se situent autour de 4,40 dollars US le kilo (Wurmann C. 1987). Les principales difficultés résultent de la dépendance externe des ulves, étant donné la nécessité d'exporter 75% du total à partir du Canada, des Etats-Unis et des pays Scandinaves (Mendez R. 1987). Le coût des aliments a une forte incidence sur le prix de revient total.

Du point de vue de la création d'emplois, ces industries aquacoles emploient plus d'un millier de personnes réparties en 30 centres ; parmi elles, 134 sont des scientifiques de la biologie et de l'aquaculture (Mendez R. 1987). Les salaires pratiqués au Chili représentent à peu près 1/20 de ceux qui sont en vigueur en Norvège et dans d'autres pays européens. Cette exploitation humaine permet donc d'énormes profits aux compagnies.

Les risques de répercussions sur l'environnement sont élevés du fait des effets, encore méconnus, que la libération de ces espèces peut produire sur les autres espèces et sur les relations entre les espèces. Et ce, soit directement, soit par les maladies qui peuvent être transmises ou propagées dans le système d'élevage intensif et à propos desquels on dispose pour l'instant de peu d'informations (Clara Munita mai 1987).

La culture de l'algue "gracilaria"

La culture de l'algue "gracilaria" est expérimentée dans divers endroits du Chili. Ce produit sert de base à la production de gélatines, spécialement "l'agar-agar" dont les procédés d'extraction sont connus traditionnellement au Japon et qui, à présent, sont industrialisés sous le contrôle technologique d'entreprises japonnaises et transnationales.

La récolte de "gracilaria" est réalisée au Chili par des collecteurs artisanaux. Certains d'entre eux se sont organisés .depuis 1970, en mouvement coopératif. Une grande quantité de gens licenciés des industries ou des travaux agricoles s'est déplacée vers le littoral pour travailler comme collecteurs,

Culture d'algues "gracilaria" à Puerto Montt (Chili) – *(photo Pierre Gillet)*

allant jusqu'à constituer des agglomérations transitoires et poussant l'extraction jusqu'à épuisement des prairies naturelle de "gracilaria".

L'extraction de cette ressource est passée de 20.275 tonnes en 1980 à 117.521 tonnes en 1985. La récolte est tombée en 1986 à 52.700 tonnes, y compris les 2.800 tonnes des Centres de culture, ce qui se traduit par une baisse de 30,2% de la valeur totale des exportations de ces ressources. Cependant une partie importante du produit a été capturée et transformée en "agar-agar" dans les usines qui fonctionnent au Chili, ce qui se traduit par une augmentation de 31,8% de la valeur des exportations de ce produit. (Chile Pesquero, mars 1987 p52; Morales H.L. 1986).

L'expérimentation et l'étude des systèmes de cultures d'algues, avec comme objectifs, la protection de la ressource et l'obtention d'une meilleure rentabilité, sont principalement initiées par des groupes coopératifs et privés. Ces cultures peuvent se réaliser dans des zones comprises entre les marées ou bien directement dans la mer. Les plants ou thalles d'algues "gracilaria" sont placés dans le fond de la mer en utilisant diverses techniques de fixation qui permettent par la suite de soigner les plantes au cours de leur croissance. Il est nécessaire, dans le cas des cultures de fond, de procéder par plongée. Arrivé le moment de la récolte, celle-ci doit être réalisée par élagage ou taille et non par arrachage des plantes, afin de maintenir la ressource à long terme. Les récoltes furtives ou les vols d'algues sont fréquents; ils sont motivés par la haute valeur que ce produit représente pour les extracteurs. On a pu constater qu'il est important que ce soit les producteurs eux-mêmes qui réalisent et prennent soin de leurs prairies d'algues.

La culture d'algues "gracilaria" a éveillé au Chili l'intérêt pour les concessions marines, avec comme perspective la création de prairies d'aquaculture. Dans ce processus, on a pu constater des luttes d'intérêts entre les producteurs privés, en de nombreux cas des compagnies étrangères, et les habitants riverains, spécialement les cultivateurs d'algues, les collecteurs ou les pêcheurs artisans qui ont vécu traditionnellement des produits de la mer.

La législation tend à être très libérale sur cet aspect et on a commencé à remettre des concessions à des compagnies ou des particuliers qui, en de nombreux cas, sont extérieurs aux populations locales. En plus de l'existence de nombreuses difficultés pour déterminer les limites précises des concessions, ceux qui les sollicitent doivent payer des prix élevés pour obtenir des droits définitifs. Dès lors, ils demeurent de simples usufruitiers des concessions pour un temps limité, et dépendent de la décision des pouvoirs publics compétents. Une législation actualisée et apte à encourager l'établissement d'unités socialement structurées fait défaut au Chili. C'est le cas de groupes coopératifs d'habitants riverains qui vivent de ce travail (Clara Munita mars 1987).

L'aquaculture de crevettes

L'aquaculture de crevettes est, sans nul doute, la plus importante en Amérique-Latine et, à cet effet, de grandes étendues de bassins ont été créées,

affectant principalement les forêts de mangroves et les populations naturelles de larves dans les fleuves et les estuaires.

Ce phénomène s'est principalement développé en Equateur, au Mexique et au Panama. Les systèmes de culture se sont structurés en une gamme d'intensité variable. Au bas de l'échelle on trouve des systèmes rustiques avec une infrastructure minimale bénéficiant de la production naturelle de post-larves et d'aliments. Le rendement est de 300 à 600 livres de crevettes entières par hectare et par an; les coûts de construction de 1.000 dollars US l'hectare. Plus haut on trouve des systèmes semi-intensifs auxquels est appliquée une gestion plus rigoureuse: entrée d'eau par pompage, ensemencement de post-larves, fertilisation des bassins. Les rendements atteignent jusqu'à 1.000 livres par hectare pour chaque récolte et des coûts de construction variant entre 5.000 et 7.500 dollars US par hectare.

Au Panama, on a contrôlé la production des crevettes au sein de systèmes plus perfectionnés. Les exploitations s'y réalisent en unités de 10 ha. avec contrôle des eaux par pompage. La production peut être continue et spécifique. On emploie dans ce cas la sélection d'espèces appelées "pénées vanamaei". Les rendements peuvent aller jusqu'à 1.000 livres par hectare et par mois et les coûts de construction d'une exploitation s'élèvent à 120.000 dollars US. Reste enfin, la possibilité de produire des crevettes dans les systèmes intensifs où l'on produit les larves de "pénées vanamaei". On les nourrit à base de régimes spéciaux en bassins d'eau courante avec système de pompage. Leurs coûts peuvent varier suivant les pays (FAO.RED 1987).

La production de poissons en eau douce

La production de poissons en eau douce, spécialement les "mojaras" ou tilapias (cichlides) et les carpes (ciprinides) s'est largement développée dans les pays tropicaux et son importance est très grande dans l'apport alimentaire des populations rurales et des petites agglomérations. Elle peut être, dans certains cas, une source d'alimentation pour les centres urbains (FAO).

Le Mexique fut probablement l'un des premiers pays à mettre en place des systèmes de pisciculture tropicale en Amérique-Latine avec l'introduction de carpes et autres espèces pour leur diffusion en milieu rural. Dans la perspective de peupler un barrage en construction, un million d'alevins furent élevés pour le réservoir Miguel Aleman qui s'étend sur une superficie de 50 km². On y établit une pêcherie qui parvint à capturer en 1976 près de 6.000 tonnes (Morales H.L. 1978). Le système de peuplement en tilapias fut ainsi réitéré en de nombreux barrages et parvint à se répandre largement dans l'ensemble du pays.

La pisciculture tend ainsi à constituer une pêcherie dont la rationalité de gestion est distincte de l'aquaculture. Les cages flottantes basées sur une alimentation équilibrée ont été également utilisées, ainsi que des cultures en exploitation où la fertilisation des bassins se réalise avec des déchets de porcheries, des bio-digesteurs ou en associant des poules, des canards aux poissons. Dans certains cas, les rendements s'élèvent jusqu'à une production

de 6 tonnes/ha/an en systèmes intégrés avec fertilisation par dépôt de fumier de volailles à la surface des bassins (Garcia H.E. INIREB 1987).

Les tilapias semblent des poissons miraculeux qui se reproduisent tous les deux mois et qui, de ce fait-même, présentent parfois des problèmes de nanisme. On oriente actuellement les efforts pour obtenir un contrôle de la population par des méthodes de sélection des mâles destinés exclusivement à l'engraissement. Il est possible d'effectuer une sélection simplement artisanale ou bien d'appliquer des méthodes d'engraissement des alevins avec addition d'hormones (metiltestérone). Dans ce cas, la recherche dispose de nombreux terrains d'étude, spécialement pour les sujets en rapport avec la gestion des espèces en systèmes intégrés, pour l'efficacité des unités piscicoles dans la production de protéines, spécialement à travers l'utilisation des déchets organiques, et pour les chaînes alimentaires.

D'autre part, l'ethnologie doit ouvrir les champs de l'application et de l'adaptation de ces technologies au profit des communautés les plus marginalisées, spécialement les communautés indigènes qui, bien souvent, ne connaissent pas la langue nationale (espagnol, portugais ou anglais) (Morales H.L. 1985).

Les défis de la révolution bleue

La révolution bleue sera progressivement confrontée à des défis et conditionnée, à son tour, par la structure économique et sociale des pays du Tiers-Monde et par ses relations internationales. Il faudra résoudre les problèmes liés à l'obtention de concessions et de capitaux pour réaliser les travaux d'infrastructure ou être attentif aux coûts des opérations liées à ces systèmes. La dépendance à l'égard de la technologie ou des intrants est chaque fois plus importante vu que les entreprises transnationales sont depuis déjà plusieurs années préoccupées de réaliser des recherches sur chacun des aspects les plus saillants des technologies.

De plus, on assiste à une lutte commerciale pour vendre le savoir-faire (know-how) à travers les projets des grandes banques internationales et des agences de développement. Une fois les unités de production établies, apparaît le problème de la commercialisation des produits, qui, dans bien des cas, exige des installations spéciales pour leur congélation et leur transport, car les activités sont généralement réalisées dans des régions tropicales à climat chaud.

Ces aspects peuvent paraître tout à fait ordinaires à ceux qui mettent en œuvre de grands projets de génie hydraulique tels que barrages, canaux, centrales hydro-électriques et travaux de drainage ou bien qui réalisent des œuvres d'infrastructure et de développement agricole dans les régions tropicales ou en zones désertiques, ou encore qui entreprennent des grands travaux miniers et des forages pétroliers. Tout est facilité, de nos jours, du fait du progrès de la technologie et de l'utilisation de machines modernes. Mais, dans le cas de l'aquaculture, il s'agit de gérer des organismes vivants qui impliquent des exigences très distinctes de celles de la mine ou d'autres activités. En plus des problèmes sociaux et culturels qui se présentent aux aquaculteurs d'or-

igine paysanne, ceux-ci doivent mettre en œuvre des systèmes relativement complexes et qui ne sont pas toujours à leur portée faute d'instruction adéquate.

Quelques-uns des problèmes qui doivent être examinés dans le cadre d'un processus de développement social de l'aquaculture peuvent se résumer ainsi :

– **Le premier, et le principal, est de savoir choisir les espèces ou ressources avec lesquelles on doit travailler.** La tendance dominante est généralement à la diffusion et à la généralisation de quelques espèces sous une forme relativement semblable à celle qui a été mise en œuvre dans l'agriculture ou l'élevage et où l'on a vu se propager les variétés ou les races qui répondent le mieux aux demandes de type commercial.

Il faut rechercher les meilleures espèces de crevettes ou de poissons et concentrer les efforts uniquement sur quelques-unes d'entre elles. Cela répond aux multiples problèmes de gestion en systèmes plus ou moins intensifs mais laisse subsister de nombreuses interrogations quant aux impacts économiques et sociaux qui peuvent intervenir en situation de crise, comme, par exemple, des épidémies, ou bien la chute des prix, ou la rupture de relations commerciales avec les centres de marchés importants concernant ces produits, ou encore, la carence d'aliments et d'intrants nécessaires au développement des espèces.

Une bonne sélection des ressources doit s'appuyer sur l'évaluation préalable des difficultés potentielles inhérentes à ces domaines et laisser toujours la place à quelques alternatives. Par exemple, dans les lagunes du Languedoc-Roussillon, au sud de la France, la pêche était centrée sur les anguilles. Un chantier portuaire modifia la salinité d'une lagune (Salses-Leucate) et les pêcheurs, en grande partie, se convertirent en ostréiculteurs puisque les anguilles avaient presque complètement disparu. En revanche, on put mettre en place des systèmes de cultures d'huîtres.

– **Autre défi important, le choix de la technologie qui sera employée dans la culture des ressources retenues.** Pour cela, on devrait toujours compter sur un éventail d'alternatives technologiques qui puissent être confrontées aux conditions de l'environnement et aux caractéristiques sociales des zones où sont mises en œuvre les cultures.

La production de crevettes "pénées" en systèmes d'élevage intensif, avec pompage d'eau et alimentation équilibrée, peut être assurée dans des situations où les marchés sont proches ; la vente du frais peut compenser les coûts de conservation ou le transport. Mais, il peut arriver également que les marchés soient saturés de certains produits et que les prix chutent de telle sorte que les systèmes intensifs s'avèrent peu rentables.

Cela peut être le cas des crevettes pour lesquelles de nombreux pays asiatiques ont investi des milliers d'hectares de cultures extensives, profitant des marées et de la productivité naturelle. Leur production, non seulement ferait baisser les prix sur le marché international, mais aussi "démystifierait" une série de principes d'intensification de l'aquaculture de type capitaliste.

Le choix de la technologie ne doit pas être conditionné simplement par la vision d'une rupture ou d'une séparation entre le traditionnel et le moderne. En maintes occasions, on peut établir une co-existence de ces deux dimensions en mettant en place des systèmes extensifs dans lesquels un des éléments serait moderne et sous contrôle d'un personnel compétent tout en laissant les autres tâches de production extensives aux secteurs ruraux.

– **De la même manière, il est important de savoir où travailler pour protéger les éléments écologiques et ambiants.** La plupart du temps, l'aquaculture d'entreprise et capitaliste cherche les meilleures conditions de rentabilité sans prendre en considération les aspects liés à la préservation des banques de germoplasme des espèces.

En l'occurrence, on se trouve dans une situation spéciale car l'écologie moderne a prouvé que les espèces ne vivent pas isolées de leur milieu ambiant, c'est-à-dire de leurs écosystèmes; de même que l'être humain ne vit pas en dehors de la société concrète dans laquelle il se trouve et qui le conditionne à de nombreux points de vue. Les plantes, les poissons, les mollusques et les crustacés, de même que l'ensemble des micro-organismes, interfèrent au niveau de leurs fonctions ou de leurs besoins et l'épuisement d'une espèce peut contribuer à la disparition d'autres, transformant certaines "oasis marines" en déserts. C'est en partant de cette constatation que les planificateurs devraient réfléchir selon des critères plus larges et tendre à réaliser des modes d'équilibre entre zones de construction, zones de gestion contrôlées et zones de culture ou de pêche proprement dite.

L'aquaculture peut être un facteur de pollution important si, par malheur, on ne met pas en place des contrôles adéquats. Un élevage de saumons peut produire des déchets qui entraînent une eutrophisation des rivières. Les barges d'ostréiculture ou d'élevage des moules peuvent finir par obstruer les fonds marins de certaines rivières ou estuaires. Sans oublier les risques sanitaires qui découlent de l'installation de ces centres.

– **On doit savoir pour qui on produit.** Beaucoup de systèmes d'aquaculture sont mis en place dans le but d'exporter et les populations locales des régions littorales voient s'éloigner les produits qui, auparavant, constituaient une partie de leur alimentation.

Au Chili, on exporte un type de coquillage, appelé "loco" (Concholepas concholepas) qui, à cause de son prix élevé, s'épuise et pour lequel on n'a pas pu encore mettre en œuvre un système viable de culture.

En d'autres pays, les cultures aquacoles concurrencent la production d'aliments de consommation locale tels que le riz. De là, surgit la nécessité de planifier, en fonction d'un équilibre régional, la production pour l'exportation et la production pour la consommation nationale.

Au Panama, le général Torrijos impulsa un grand programme d'agro-aquaculture dans le cadre duquel furent construits des centaines de bassins piscicoles intégrés, avec des animaux et des jardins de culture maraîchères. Bien que son évaluation ait démontré l'apport de ces systèmes à l'alimentation des populations, on a eu tendance à donner la priorité aux projets de type commercial.

Ce sont les Etats qui fixent les priorités et, dans certains cas, comme au Mexique, on est passé de la priorité aux espèces de consommation populaire – durant le Gouvernement du Président Lopez Portillo – à la priorité à la production de crevettes – durant le Gouvernement du Président de La Madrid.

– Savoir pour qui on produit est aussi important que de savoir pour qui on travaille. Il faut laisser la porte ouverte à une large gamme de possibilités pour la mise en œuvre des formes d'organisation de la production aquacole. Les entreprises modernes à haute intensité de capital et de technologie peuvent s'avérer adéquates dans certaines circonstances et en fonction de certaines ressources, mais il ne faut pas fermer la porte aux modes d'organisation coopératifs ou de type communautaire.

Les coopératives bénéficient au Mexique de l'exploitation exclusive de plus de 10 espèces différentes. La loi a été partiellement modifiée et il est, à présent, possible de créer des groupes coopératifs, non seulement de pêcheurs, mais aussi sur la base des communes, des terrains communaux ou simplement de quelques techniciens qui se rassemblent en une coopérative de production.

Le cas s'est produit récemment en Basse-Californie et en Sonora où on a créé de nombreuses coopératives, pour la production de larves de crevettes (BIOTECMAR, Guaymas, Sonora), ou pour l'engraissement de crevettes en bassins alimentés d'eaux salines (6‰) de la rivière Colorado (Coopérative de la Station Coahuila, Basse Californie).

Au Chili, apparaît un intérêt croissant pour l'aquaculture et la gamme est étendue, depuis les sociétés commerciales de techniques américaines qui ont mis en place des incubateurs de production de grosses huîtres, jusqu'aux syndicats et coopératives qui ont obtenu des concessions pour la production d'algues, en passant par les sociétés anonymes ou à responsabilité limitée.

Pour conclure, les défis sont liés à la nécessité de rechercher un équilibre entre les capacités et la vocation propre de chaque région et de chaque groupe humain, les demandes du commerce extérieur et les engagements financiers. La "révolution bleue" ne devrait pas être une nouvelle forme d'exploitation des personnes, des ressources et des écosystèmes des côtes et des littoraux, mais plutôt une occasion de gestion rationnelle et intégrée de leurs potentialités dans la perspective d'assurer aux générations futures le droit de jouir des produits que la nature a accordé en patrimoine à leurs nations.

Dans une perspective "d'éco-développement" (Sachs I. 1974) on devrait fixer comme objectif à la planification, la découverte de technologies appropriées pour le service maximum de la productivité naturelle, pour le respect du droit à la survie des autres espèces à l'intérieur des écosystèmes, pour la gestion des déchets à l'intérieur de la capacité de recyclage des éléments nutritifs et de la matière organique. On devrait, aussi, rechercher la consolidation des communautés locales et leur développement technique afin qu'elles soient les premières bénéficiaires des nouveaux systèmes de production. La participation au développement technique et économique est aussi le fonde-

ment d'une participation sociale et politique responsable de tous les groupes humains au développement des pays du Tiers-Monde.

Héctor-Luis MORALES
Santiago du Chili – Sept.–Oct. 1989

Hector Luis Morales est sociologue, de nationalité chilienne, docteur de l'Université catholique de Louvain (Belgique). Il a présenté une thèse sur l'origine et le développement de l'aquaculture dans le monde. Il a été professeur d'université au Chili, en Belgique et au Mexique, chercheur de l'Institut National des Recherches sur les Ressources Biotiques de Mexico et de l'Université de Californie-San Diego, à la Jolla. A présent, il est assistant du Conseil National des Pêcheurs Artisanaux du Chili (CONAPACH), coordinateur de CEDIPAC et représentant pour l'Amérique-Latine d'ICSF.

(Texte traduit de l'espagnol – Titre et inter-titres de la rédaction)

(1) CEDIPAC: Centre d'Etude, de Développement et de Recherche pour la Pêche Artisanale au Chili.

(2) Le nom commun est "mojarra".

BIBLIOGRAPHIE

BRIGNOL Raúl; Jaime CRISPI (1982): El campesinado en América Latina. REVISTA DE LA CEPAL, Santiago de Chile, n°16 pp. 141-152.

CHILE PESQUERO (Marzo 1987) Santiago de Chile.
Estadísticas pesqueras, p. 52.

COOPERALGAS LTDA: Seminario sobre evaluación técnica de las experiencias de cultivo de alga Gracilaria en Chile, Santiago, Marzo 1987.
Documenta interno de información.

FAO (1986) COMISION DE PESCA CONTINENTAL PARA AMERICA LATINA. Informe de la segunda reunion del Grupo de Trabajo sobre Acuicultura. Guayaquil, Ecuador, 22-26 de Septiembre de 1986.

FAO (1987) RED DE INFORMACION TECNICA EN ACUICULTURA.
Estudio de viabilidad técnica económica para el cultivo de camarones peneidos. Febrero de 1987.

FAO (1987) Examen de la situación de los recursos pesqueros mundiales.
Circular de Pesca n° 710.

FAO (1987) Situación y perspectivas de los productos pesqueros 1985-86.
Circular de Pesca n° 801.

GOMEZ Gerson; A. PEREZ (1979): El proceso de modernización de la agricultura latino-americana. REVISTA DE LA CEPAL, SANTIAGO DE CHILE, n° 8, pp. 56-74.

- GOMEZ-POMPA Arturo (1978). Vino nuevo en odre viejo. Las chinampas de Mexico. MAZINGIRA, PERGAMON PRESS, n°5, pp.49-55.
- HUO Karimul (1983): Shrimp cultivation in Bangladesh: some related socio-economic aspects. BRAC, BANGLADESH RURAL ADVANCEMENT COMMUTEE, Dacca.
- ICSF (1986) INTERNATIONAL COLLECTIVE IN SUPPORT OF FISHWORKERS, Trivandrum, Kerala, INDIA.
- MENDEZ Ricardo (1987): Desarrollo y estado de situación actual de la salmicultura en Chile. FUNDACION CHILE, SANTIAGO, SEMINARIO SOBRE PERSPECTIVAS DE LA SALMONICULTURA EN CHILE, 17-19 mayo 1987.
- MORALES Héctor-Luis (1978): La revolución azul, Acuicultura y Ecodesarrollo. Editorial Nueva Imagen, Mexico D.F.
- MORALES Héctor-Luis (1985): Agropiscicultura y estrategias de desarrollo rural en América Latina. CEPAL, SEDE MEXICO. Documento Interne
- MORALES Héctor-Luis (1986): Algas Marinas y Cooperativismo en Chile. El caso de Cooperalgas. Ponencia al SIMPOSIO SOBRE PESQUERIAS, UNIVERSIDAD CATOLICA DE VALPARAISO, 1986.
- MUNITA Clara (Marzo 1987): Concesiones maritimas ¿ Una cuestión de paciencia? CHILE PESQUERO, Marzo 1987, pp. 43-45, Santiago de Chile.
- MUNITA Clara (Mayo 1987): Cautela y audacia en el cultivo del salmón en Chile. Notas sobre el Seminario "perspectivas de la Salmonicultura en Chile" CHILE PESQUERO, Mayo 1987, pp. 42-46, Santiago de Chile.
- ORTEGA Emiliano (1982): Agricultura campesina en América latina. Situación y tendencias. REVISTA DE LA CEPAL, Santiago de Chile, n°16, pp. 71-111.
- RAMA Ruth, Fernando RELLO (1980): El Estado y las estrategias del agronegocio transnacional. El sistema soya en Mexico. UNAM, Mexico D.F.
- SACHS Ignacy (1974): Environnement et styles de développement. ANNALES, PARIS, pp. 553-570.
- SALMON SWEDISH INSTITUTE (1975): REFERENCE REPORT ON BALTIC SALMON, ALV KARLEBY, Suecia, Documento LFI MEDD 2/1975.
- SCHEJTMAN Alexander (1983) : Campesinado y desarrollo rural. Lineamiento de una estrategia alternativa. INVESTIGACION ECONOMICA, Mexico D.F. n°164, pp 115-152.
- SERNAP (1986): SERVICIO NACIONAL DE PESCA, CHILE : ANUARIO ESTADISTICO DE PESCA 1985, 1988.
- SNEDAKER S.C. (1986) Shrimp. Pond siting and management alternatives in mangrove ecosystems in Ecuador. UNIVERSITY OF MIAMI. National Park Services, Washington D.C.
- WURMANN Carlos (1987): Indicadores económicos pro-forma de la crianza de salmón coho en balsas jaulas. En FUNDACION CHILE : Seminario sobre las perspectivas de la salmonicultura en Chile, Santiago 1987.

LES PECHEURS ARTISANAUX FACE AUX RISQUES DES INVESTISSEMENTS EXTERIEURS

Confrontés aux difficultés d'accès aux crédits et aux assurances, les pêcheurs artisanaux sont menacés de la pénétration de leur secteur d'activité par le capital financier. L'apparition d'investisseurs extérieurs, qui trouvent là un terrain rentable pour leurs placements, risque d'entraîner la marginalisation et la prolétarianisation des travailleurs de la pêche.

Après avoir démonté le mécanisme de cette nouvelle donne, Jean-Marie Baland et Jean-Philippe Platteau, tous deux économistes des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur (Belgique), soulignent le rôle déterminant des organisations de pêcheurs dans la recherche d'alternatives à cette tentative de prise de contrôle.

Les études qui analysent l'évolution du secteur de la pêche artisanale se sont souvent centrées sur les questions posées par la dualité technologique entre ce secteur et celui de la pêche dite moderne ainsi que sur les tensions et contradictions que cette dualité produit. Le problème du renouvellement des ressources halieutiques, dans le contexte d'une modernisation significative des techniques de capture, a reçu une attention toute prioritaire, dans la mesure où la concurrence des flotilles industrielles menace bien souvent la survie même des communautés de pêcheurs artisans.

Cette situation potentiellement explosive a donné lieu à des affrontements violents un peu partout dans le monde et a contribué à la création d'associations de défense de la pêche artisanale. C'est dans ce contexte que certains gouvernements ont été amenés à prendre des mesures restrictives visant à protéger ce secteur. La plus spectaculaire d'entre elles est sans nul doute la décision, prise en 1981 par l'Indonésie, d'interdire les chalutiers dans les eaux de Java et de Sumatra. Il est vrai que le contexte social et politique de l'Indonésie se prêtait admirablement bien à ce coup de force du président indonésien.

Par conséquent, l'expérience de ce pays ne peut pas être invoquée pour fonder une attitude optimiste vis-à-vis des chances de succès, dans d'autres régions, des mouvements de protestation des pêcheurs artisans contre les incursions des flotilles industrielles dans leurs territoires traditionnels.

Une autre partie de la littérature s'est plutôt focalisée sur les rapports d'exploitation qui unissent parfois pêcheurs et marchands, en s'attachant à démontrer la nécessité, pour les communautés de pêcheurs artisanaux, de contrôler les canaux de commercialisation des produits de la pêche. L'analyse que nous voudrions mener ici portera sur un autre type de tension qui oppose les communautés de pêcheurs artisanaux au monde extérieur, à savoir la prise de contrôle croissante des actifs productifs de la pêche artisanale par des investisseurs extérieurs à ces communautés. Il peut s'agir de personnes issues du milieu urbain et qui désirent placer une partie de leur épargne, d'hommes d'affaire en quête d'investissements rémunérateurs, de propriétaires de bateaux industriels soucieux de diversifier leurs actifs, etc.

En un sens, on doit peut-être admettre que la question principale qui se pose aujourd'hui n'est pas tant de savoir si le secteur de la pêche artisanale survivra (en dépit du fait que les luttes seront dures pour imposer une discipline plus stricte aux flotilles industrielles), mais plutôt sous quelle forme, éventuellement dégénérée, elle le fera. Après tout, le secteur de la pêche artisanale n'est pas un ensemble homogène et statique, mais un organisme vivant susceptible de se différencier et de s'adapter sur les plans technique, économique et social. Actuellement, des phénomènes de polarisation, d'exclusion et de marginalisation sont ainsi de plus en plus susceptibles de s'y produire. Ce que nous voulons souligner ici, c'est, précisément, que ce processus risque d'être accéléré et renforcé par l'apparition de propriétaires-investisseurs extérieurs.

Cet article comportera trois sections. Dans la première partie, nous tenterons d'analyser les motivations qui peuvent pousser des investisseurs extérieurs à investir dans la pêche artisanale. Cette question nous amènera tout naturellement à nous interroger sur les atouts spécifiques que ces agents possèdent par rapport aux pêcheurs artisans traditionnels.

Dans la deuxième partie, nous nous efforcerons de dégager les conséquences de l'apparition de ces nouveaux propriétaires extérieurs au milieu de la pêche artisanale. Plus spécifiquement, nous nous demanderons si l'intervention des propriétaires-investisseurs extérieurs constitue une menace réelle pour les communautés de pêcheurs artisanaux et, dans l'affirmative, quelle forme prend cette menace.

Enfin, dans une dernière partie, il nous restera à tracer un certain nombre de pistes pour éclairer le rôle essentiel des organisations informelles et décentralisées de pêcheurs artisans dans le contexte des interventions extérieures analysées dans les sections précédentes.

D'une manière générale, l'objectif de cet article est de montrer que, premièrement, des dysfonctionnements sérieux caractérisent les marchés des facteurs dans le secteur de la pêche artisanale et peuvent, éventuellement, permettre aux propriétaires-investisseurs extérieurs de s'implanter de ma-

nière grandissante dans ce secteur; deuxièmement, que cette intervention croissante produira des effets négatifs sur les communautés de pêcheurs artisanaux; et troisièmement, qu'en permettant de corriger les dysfonctionnements des marchés des facteurs par des associations informelles, les communautés de pêcheurs peuvent réduire l'intervention des propriétaires-investisseurs extérieurs et, partant, limiter ses effets sur leur milieu.

Un secteur intéressant pour un investisseur en quête de placements

Pour un investisseur extérieur, l'achat d'équipement dans le secteur de la pêche artisanale peut constituer un placement très profitable. D'une part, contrairement à la pêche industrielle, les caractéristiques techniques du secteur sont telles que les montants à investir sont généralement peu élevés. Ceci a, de notre point de vue, quatre conséquences principales.

Tout d'abord, l'entrée dans le secteur en tant que propriétaire d'équipements est donc relativement aisée, d'autant plus que la décentralisation du secteur de la pêche artisanale implique des coûts d'exclusion prohibitifs (nous y reviendrons plus loin). Ensuite, le montant faible de l'investissement permet aussi à un investisseur disposant d'un capital important de ne pas concentrer le placement de ses actifs dans une seule unité de pêche. Il peut aisément compenser les risques élevés de la pêche artisanale en achetant plusieurs unités de pêche, ou encore, en investissant une partie de ses actifs dans des secteurs aux rendements plus certains. En outre, en cas de surpêche, il peut aisément sortir du secteur puisque le capital investi s'amortit très rapidement.

Enfin, le faible niveau d'investissements requis est sans doute partiellement à l'origine du dynamisme dont le secteur fait preuve sur le plan technique et organisationnel et de sa très grande faculté d'adaptation aux conditions changeantes du marché du poisson et des possibilités techniques. Le pêcheur artisanal exerce ses activités dans un contexte pluri-espèces, pluri-équipements qui lui permet, à partir de modifications technologiques mineures, de réorienter l'effort de pêche vers d'autres stocks de poisson dès que certains de ceux-ci s'épuisent.

Une seconde caractéristique importante, aux yeux d'un investisseur, réside dans l'ensemble des avantages légaux dont la pêche artisanale jouit et qui contribuent à la rendre financièrement attrayante. D'abord, à de rares exceptions près, ce secteur se trouve exempt de taxes, au moins de l'impôt sur les revenus (qu'il s'agisse d'un impôt sur les personnes physiques ou sur les bénéfices de sociétés commerciales). Nous reviendrons sur ce point plus loin. Ensuite, de plus en plus de décisions politiques sont prises en faveur de la pêche artisanale, visant par exemple, à l'établissement de zones de pêches exclusives, à l'interdiction de certaines techniques propres à la pêche moderne ou encore au versement par l'aide internationale de subsides à l'achat d'équipements de pêche.

Enfin et surtout, la pêche artisanale fait partie du secteur informel, et, de ce fait, elle n'est pas soumise à l'application des législations en vigueur dans les

autres secteurs de l'économie. Parmi celles-ci, la législation du travail, avec les rigidités qu'elle introduit, constitue, sans aucun doute, un obstacle légal important aux investissements dans le secteur formel. Une personne désireuse d'investir dans la pêche peut donc être amenée à choisir la pêche artisanale car elle lui permet d'échapper à la législation qui s'impose au secteur moderne.

En Afrique de l'Ouest, par exemple, les systèmes et les niveaux de rémunération, ainsi que les conditions de travail prévalant dans la pêche industrielle, sont fixés au cours de conventions collectives dont les mécanismes de négociation sont directement inspirés des pratiques en vigueur dans les pays développés, en particulier la France. Or, les règles issues de ces négociations peuvent, non seulement, manquer de souplesse, elles peuvent aussi être totalement inadaptées aux besoins fonctionnels de la pêche et au niveau de développement général des forces productives dans le pays. A titre d'illustration, nous pouvons citer l'exemple du Sénégal où ces règles stipulent qu'il doit y avoir un délégué syndical sur chaque thonnier-senneur, qui est un type de bateau dont l'équipage est limité à 20 membres.

Un troisième facteur qui contribue à faire de la pêche artisanale un secteur intéressant pour un investisseur en quête de placements est lié aux avantages dont ce dernier dispose sur les pêcheurs artisanaux, à savoir un accès privilégié aux marchés du crédit et de l'assurance. Voyons d'abord sous quelle forme des problèmes de crédit et d'assurance peuvent se poser pour le pêcheur artisan. Nous verrons plus loin la situation des investisseurs extérieurs par rapport à ces questions.

La caractéristique essentielle du secteur artisanal réside dans sa décentralisation, ce qui a pour conséquence immédiate qu'il est très difficile pour un agent extérieur d'avoir accès aux informations cruciales concernant les activités de pêche sans encourir des coûts élevés et même prohibitifs. De plus, la pratique de la pêche dans le secteur artisanal implique traditionnellement l'appartenance à un groupe social, à une communauté ou à un village dans lequel jouent de forts liens de solidarité vis-à-vis de l'extérieur. Un agent extérieur a, dès lors, peu de recours pour améliorer son information à des coûts raisonnables.

Ainsi, comme pour la pêche industrielle, la taxation des revenus de la pêche artisanale est une entreprise extrêmement difficile parce que les possibilités de fraude, de sous-évaluation des prises, de revente en mer ou de déchargement clandestin d'une partie de celles-ci, de surévaluation des coûts, etc. sont très importantes. Mais, la décentralisation, caractéristique des activités du secteur artisanal, rend également difficile la taxation de l'équipement (permis de pêche, taxe à l'immatriculation,...). L'information à acquérir sur les unités de pêche et les modalités de contrôle à appliquer sont extrêmement coûteuses: comment déterminer si une pirogue est utilisée ou pas? Quels sont les moyens de savoir le nombre exact de celles-ci dans un village donné? Comment être sûr que toutes les unités de pêche ont payé les taxes dues?

Pour des raisons similaires, le secteur formel de l'assurance se trouve dans l'impossibilité d'assurer les pêcheurs artisanaux contre les risques d'accidents en mer ou de dommages d'équipements. Dans la théorie économique

de l'assurance, on distingue deux types de problèmes auxquels un assureur est normalement confronté: les problèmes de "sélection adverse" et ceux de "hasard moral". Par sélection adverse, on entend cette situation dans laquelle seuls les agents à hauts risques se montrent intéressés par un contrat d'assurances alors que la compagnie d'assurances doit offrir à tous un même contrat. Elle est, en effet, dans l'impossibilité de distinguer les agents qui présentent des risques différents. Le danger est alors élevé pour l'assureur de n'attirer que les mauvais risques dans la mesure où les bons risques ne seront pas intéressés par un contrat dont les termes sont calculés sur base d'un risque moyen. Il y a un hasard moral lorsque les agents, une fois assurés, sont incités à se montrer moins soucieux d'éviter les dommages pour lesquels ils ont contracté l'assurance.

Dans le secteur de la pêche artisanale, les problèmes de sélection adverse (seuls les plus mauvais pêcheurs s'assurent), mais surtout, ceux du hasard moral (on apporte moins de soins à la gestion de l'équipement assuré) sont beaucoup trop importants. Comme le disait un assureur de la CSAR (Compagnie Sénégalaise d'Assurance et de Ré-assurance): " Dans ce secteur, les risques sont des certitudes!" Les primes à appliquer seraient tellement élevées que les pêcheurs ne seraient pas disposés à les payer. On pourrait envisager, comme cela a été fait au Sri Lanka, la subvention par l'Etat des programmes d'assurance des équipements de pêche. Cependant, même dans ce cas, l'expérience s'est rapidement soldée par un échec. Afin de limiter les déficits d'exploitation, l'Etat sri lankais a dû restreindre la couverture de l'assurance à un point tel que les pêcheurs n'étaient plus guère intéressés par le programme. En particulier, les dégâts de moteur n'étaient couverts qu'en cas de naufrage de l'ensemble de l'unité de pêche.

Au contraire, dans le secteur de la pêche industrielle, il est possible pour la compagnie d'assurances d'expertiser les bateaux, d'évaluer les sinistres et d'identifier les responsabilités à des coûts raisonnables. En effet, les coûts administratifs par unité de monnaie assurée sont beaucoup plus faibles et les bateaux sont aisément identifiables et localisables (dans des ports déterminés).

Pour le pêcheur artisan, un moyen fréquemment utilisé pour résoudre ce problème d'assurance consiste à nouer des relations privilégiées avec un marchand, qui, du fait de sa connaissance personnelle du pêcheur, acceptera de couvrir certains risques à un prix raisonnable, par exemple, en exigeant d'être le seul acheteur des prises du pêcheur. Lorsqu'il octroie un crédit au pêcheur, les remboursements peuvent être fixés en part des prises quotidiennes, de sorte que le terme de remboursement variera en fonction de l'évolution de la situation économique future du pêcheur. En cas de dommages aux équipements (pertes des filets, ...) pour lesquels il a emprunté, le pêcheur n'est pas nécessairement tenu de rembourser les montants restant dus, ou encore, les remboursements sont suspendus et de nouveaux crédits peuvent être obtenus en cas d'immobilisation du bateau. Quand les prises sont très faibles, le marchand peut renoncer à sa propre marge d'intermédiaire. Les marchés des biens, du crédit et de l'assurance sont ainsi interreliés, ils interagissent entre eux, la conclusion d'accords sur certains d'entre eux impliquant simultanément des accords sur les autres.

Jeunes pêcheurs artisans à bord de leur pirogue "vallam" dans le Sud de l'Inde
(photo: Guido Graft)

D'autre part, le secteur de la pêche artisanale offre aussi des possibilités d'auto-assurance. Certains types de risques peuvent, en effet, être pris en charge sur le plan individuel lorsqu'un propriétaire possède suffisamment d'unités de pêche. Dans ce cas, les risques de fluctuation du revenu quotidien sur l'ensemble des unités de pêche sont fortement atténués. De plus, lorsqu'un de ses bateaux est en difficulté, il peut organiser avec le reste de sa flotille des opérations de sauvetage en mer. Il peut également assurer d'un revenu de remplacement les marins d'une pirogue détruite en les allouant temporairement sur d'autres pirogues. Des modalités similaires de prise en charge des risques par des entités économiques individuelles peuvent s'observer au sein des fammilles élargies qui, en ce sens, apparaissent comme une institution cruciale de gestion collective des risques dans certaines régions. Des stratégies familiales d'auto-assurance sont également possibles sur le marché du travail, lorsqu'une famille place ses membres dans des équipages différents afin de toujours être assurée d'un revenu en cas de sinistre. Comme nous le verrons plus loin, les associations de pêcheurs ont ici aussi un rôle fondamental à jouer.

S'il est difficile d'assurer les actifs de la pêche artisanale, ceux-ci ne pourront jamais constituer une garantie acceptable par les créanciers ou les banquiers qui souhaitent se prémunir contre les risques de défaillance des débiteurs. Ici aussi, des problèmes de hasard moral et de sélection adverse se posent, l'imperfection du marché de l'assurance ayant pour effet de transférer ces problèmes sur le marché du crédit. D'où la difficulté pour un pêcheur artisanal d'accéder au marché formel ou institutionnel du crédit.

Il y a deux types de solutions traditionnelles à ce problème. D'une part, le pêcheur peut, s'il en a la possibilité, recourir à l'emprunt auprès de proches, par exemple dans le cadre de la famille élargie lorsque les doyens de la famille ont accumulé suffisamment d'actifs pour prêter aux jeunes. Plus généralement, ces derniers doivent attendre patiemment de pouvoir hériter du capital familial avant de devenir propriétaire, ainsi qu'on l'observe dans toute l'Afrique de l'Ouest, en particulier au Ghana et au Sénégal. D'autre part, le pêcheur peut financer son investissement par recours à un marchand local qui acceptera de prêter car sa connaissance personnelle du pêcheur lui sert de substitut de garantie contre le risque du prêteur. Tous les pêcheurs-proprétaires du secteur artisanal n'ont cependant pas accès à ces solutions.

Un investisseur extérieur, par contre, se trouve dans une situation plus favorable, non seulement parce qu'il possède probablement des actifs, nombreux et diversifiés (notamment dans le secteur immobilier), facilement acceptés comme collatéral par le secteur bancaire, mais encore, parce qu'il jouit d'entrées privilégiées dans le secteur financier (réputation, connaissances, soutiens politiques, ...). De même, bien qu'il ne pourra sans doute pas s'assurer contre tous les risques liés à la pêche artisanale auprès du secteur formel, il a des possibilités d'auto-assurance. Il pourra notamment se prémunir contre certaines catégories de risques en acquérant un nombre suffisamment élevé d'unités de pêche ou en diversifiant les actifs en sa possession (1).

Si, sur le marché du crédit et de l'assurance, un investisseur extérieur jouit probablement d'un accès privilégié, il n'en va pas de même sur le marché du

travail. Ici, la méconnaissance (2) du milieu social dans lequel il investit acquiert une importance fondamentale: l'information dont il dispose est très pauvre, et, par conséquent, les problèmes de sélection adverse et de hasard moral sont généralement très sérieux. Lors de la constitution de son équipage, comme il lui est très difficile de connaître la qualité exacte des personnes qu'il engage, il risque de se retrouver avec un équipage de qualité médiocre. En outre, même avec un équipage hautement compétent, un propriétaire extérieur peut se trouver confronté à des difficultés importantes en raison de la persistance des problèmes de hasard moral. En effet, l'équipage risque de ne pas fournir autant d'efforts qu'il n'en fournirait si le propriétaire, ou un homme de confiance de celui-ci, se trouvait à bord et participait directement aux opérations de pêche dans l'atmosphère de partenariat qui caractérise la pêche artisanale traditionnelle.

Le risque de hasard moral est réduit dans une certaine mesure par l'utilisation du système de rémunération en parts proportionnelles: avec ce système, les membres de l'équipage sont incités à fournir davantage d'efforts parce que leur rémunération individuelle est fonction du montant des prises. Cependant, dans ce cas, et même s'il supervise à terre, le propriétaire peut encore se faire gruger par son équipage de deux manières. D'une part, ce dernier peut tricher sur la valeur réelle des prises, notamment en revendant en mer ou en déchargeant clandestinement une partie de celles-ci. D'autre part, il est difficile pour le propriétaire de s'assurer que l'équipage utilise l'équipement, et particulièrement le moteur du bateau, à bon escient et avec suffisamment de soins et de précautions pour donner un rendement optimal et une durée de vie satisfaisante à l'équipement.

Ceci explique pourquoi de nombreux investisseurs extérieurs préfèrent souvent limiter leurs interventions aux opérations commerciales d'achat, de transport, de conditionnement, et de revente du poisson, plutôt que d'intervenir directement dans les opérations de capture de celui-ci. Ils peuvent cependant, surtout en cas de forte concurrence dans le secteur commercial, être amenés en tant que marchands à financer des équipements de pêche contre le droit exclusif de vendre les prises des unités de pêche ainsi financées. Mais, ici aussi, ils peuvent être trompés, notamment sur le montant des prises, à moins d'imposer des remboursements fixes à échéances prédéterminées.

Les arguments de hasard moral et de sélection adverse peuvent également être invoqués pour expliquer la persistance des formes organisationnelles décentralisées dans le secteur de la pêche et l'apparition de modes fonctionnels d'association entre la pêche industrielle et la pêche artisanale, en lieu et place d'une intégration verticale des activités de la seconde au sein de la première. Les petites unités locales de pêche disposent, en effet, d'une information beaucoup plus complète et beaucoup plus fiable sur les membres des équipages, leur capacité, leur honnêteté, leur bonne volonté, leur courage, etc. Si l'équipage est bien sélectionné (si les problèmes de sélection adverse sont contrôlés de manière satisfaisante), les besoins de supervision et de contrôle en seront d'autant diminués. Cet argument s'applique particulièrement bien au cas du propriétaire-pêcheur qui sort en mer avec son équipage ou qui est lié à celui-ci, et surtout à son capitaine, par des liens étroits de type familial, ethnique ou autre.

Une stratégie fréquemment utilisée par le propriétaire extérieur pour contourner les problèmes de hasard moral consiste à nommer au sein de l'équipage, de préférence en tant que capitaine, un homme de confiance, parfois extérieur au village. Cette solution n'est cependant pas sans danger, car ce dernier risque bien souvent d'être rejeté par l'équipage, ou, au contraire, de se solidariser avec lui. Au Sénégal, des propriétaires de bateaux engagent au sein d'un même équipage des personnes issues de familles différentes, et parfois rivales, afin, disent-ils, d'éviter que l'équipage ne face bloc pour entreprendre des actions collectives qui lui imposeront des pertes de revenus. Ce type de situation est, bien sûr, générateur de conflits et peut se révéler potentiellement explosif. De plus, en engageant un équipage hétérogène afin de rendre plus difficile la réalisation d'actions collectives opportunistes, le propriétaire risque de ne pas obtenir, entre les membres de l'équipage, la coopération nécessaire pour rendre les opérations de pêche effectives ou créer le consensus requis autour de décisions importantes (stratégie de pêche, durée de l'expédition,...). Les pertes d'efficacité semblent donc inévitables pour les propriétaires qui ne sont pas issus du "milieu" de la pêche.

Risques d'exclusion ou de prolétarianisation des pêcheurs

Du point de vue des communautés de pêcheurs artisans, l'entrée de propriétaires-investisseurs dans leur domaine d'activités a un ensemble de conséquences négatives. Celles-ci se situent sur le plan de la distribution des revenus, sur le plan de l'efficacité économique, et au niveau des normes ou pratiques sociales traditionnelles. D'un point de vue distributif, l'entrée d'un propriétaire-investisseur, surtout dans les pêcheries déjà menacées par la surexploitation, implique directement une redistribution des revenus: une partie des revenus du capital échappe aux pêcheurs artisans. D'autre part, parce qu'ils disposent d'un accès privilégié au marché du capital, les propriétaires extérieurs peuvent acquérir des unités plus sophistiquées et des technologies de capture plus performantes que les pêcheurs artisans. Dans la concurrence pour la ressource, ils peuvent dès lors capter une part de plus en plus grande de celle-ci au détriment des pêcheurs propriétaires confrontés à des contraintes plus grandes sur le marché du capital. Par conséquent, ces derniers doivent se contenter de revenus plus faibles et ils risquent alors de ne pas pouvoir amortir leur matériel et de voir leurs équipages les désertir pour s'engager sur des unités de pêche plus performantes. En cas de forte concurrence, l'apparition des investisseurs extérieurs peut ainsi causer à terme l'éviction ou la prolétarianisation des petits pêcheurs-propriétaires qui se trouvent privés d'une part essentielle de leurs revenus et obligés d'abandonner leur secteur traditionnel d'activités, ou, à tout le moins, d'y occuper une position inférieure en tant que simple membre d'équipage.

L'apparition de ces propriétaires-investisseurs extérieurs est également susceptible d'accélérer, voire de provoquer, l'érosion des normes traditionnelles d'équité et de solidarité. Conformément à la logique capitaliste de séparation entre le capital et le travail, l'investisseur extérieur non seulement ne partage pas la vie quotidienne de son équipage, mais encore tend à déve-

lopper une relation antagoniste avec celui-ci en rompant les liens traditionnels qui unissent le propriétaire du bateau avec son équipage. Ceci est manifeste lorsque, afin de se prémunir contre toute possibilité de collusion des membres de l'équipage à ses dépens, il nomme capitaine une personne extérieure au village dans laquelle il estime avoir confiance ou il engage comme membres d'équipage des personnes originaires de familles différentes.

Le propriétaire-investisseur se montrera, en définitive, moins enclin à respecter des normes traditionnelles de solidarité envers son équipage ou à lui fournir des mécanismes informels d'assurance contre les risques de fluctuations des revenus et les dépenses d'urgence: crédit gratuit à la consommation, renonciation à la part du capital en cas de mauvaise pêche, sorties spéciales en vue du financement de dépenses sociales, contribution à des œuvres sociales locales, etc. Les relations de travail qui étaient traditionnellement personnelles et liées à un ensemble diffus d'obligations mutuelles deviennent de plus en plus contractuelles.

Dans l'autre sens, l'équipage se montrera de moins en moins sensible aux problèmes qui peuvent affecter le propriétaire: par exemple, il refusera d'obéir à la coutume qui consiste, dans certains pays, à effectuer des sorties spéciales en mer en vue d'aider le propriétaire à couvrir les frais de réparation de l'équipement en cas de dommages importants. Par ailleurs, les unités de pêche de l'investisseur extérieur, fondées sur une logique de profit (à court terme) et d'accumulation du capital, substitueront l'esprit de compétition à celui d'entraide avec les autres unités de pêche. A moins d'y trouver un intérêt direct, elles se montreront réticentes à secourir des bateaux en difficulté, à fournir, à perte, de l'emploi à la main d'œuvre temporairement inemployée du village, à synchroniser en cas de besoin leurs opérations avec les autres bateaux, etc.

Pour ces diverses raisons, l'intervention de propriétaires extérieurs représente un obstacle important aussi bien à l'organisation collective des pêcheurs, en vue notamment d'une gestion communautaire des ressources, qu'à la représentation de leurs intérêts par des organisations de défense de la pêche artisanale. Notons en passant que l'hétérogénéité du secteur de la pêche artisanale que, d'ailleurs, le phénomène des investisseurs extérieurs renforce, rend déjà la représentativité des organisations de défense de la pêche malaisée. Il convient cependant de nuancer quelque peu notre propos en tenant compte du fait que, sous l'effet de l'individualisme grandissant des comportements des pêcheurs artisans, ces processus de différenciation socio-économique sont susceptibles de se produire même en dehors des interventions des propriétaires extérieurs. Ceci dit, on peut sans risque affirmer que ces interventions contribuent certainement à l'accélération ou à l'accentuation de tels processus.

Enfin, il n'est pas certain que l'apparition de nouvelles unités de pêche, financées par des propriétaires extérieurs, implique une exploitation plus efficiente des ressources. L'équipage, s'il est mal supervisé, risque de gérer de façon peu efficace l'équipement qui lui a été confié. De plus, comme nous l'avons dit plus haut, si, pour contourner des problèmes de hasard moral, le propriétaire encourage consciemment l'hétérogénéité de son équipage, la

coordination et le consensus indispensables à la réussite des opérations de pêche feront défaut.

En outre, au sein, de ces unités de pêche, la dynamique d'innovation endogène, caractéristique de la pêche artisanale, risque fort d'être étouffée: en effet, la relation entre le propriétaire et ses équipiers étant moins stable qu'elle ne l'est ou ne l'était au sein de la pêche artisanale traditionnelle, ces derniers ne sont guère enclins à concevoir, à suggérer, voire même à mettre en œuvre des améliorations qui risquent de ne pas leur profiter. Par ailleurs, leur incitation à innover peut être découragée par le fait que le propriétaire extérieur, n'étant pas issu du milieu de la pêche, risque de ne pas percevoir l'intérêt de leurs idées, suggestions ou initiatives. Enfin, une fraction importante de ces propriétaires-investisseurs se montreront particulièrement soucieux de maximiser le rendement, à court et à moyen terme, de leurs investissements. Pour eux, la pêche n'est pas un mode de vie, mais un placement financier. Ils sont donc peu sensibles aux intérêts à long terme de la pêche artisanale, notamment à la question de la lutte contre la surpêche biologique.

Les organisations de pêcheurs doivent prendre des initiatives

L'entrée d'investisseurs-propriétaires extérieurs constitue donc un phénomène dont les conséquences peuvent s'avérer préjudiciables pour l'avenir de la pêche artisanale. La menace qu'ils constituent ne sévit cependant pas partout de la même façon et avec la même ampleur. La preuve en est que nombre de propriétaires extérieurs font faillite ou se retirent (ou désirent le faire) le plus tôt possible du secteur. Au Sénégal, l'expérience des "maïtri-sards" (3) montre non seulement qu'il y a peu de candidats pour investir dans le secteur de la pêche artisanale, mais que, le cas échéant, une fraction importante d'entre eux échouent dans leur entreprise ou bien quittent le secteur dès qu'ils ont accumulé suffisamment d'épargne pour investir dans des secteurs à moindre risque.

Des actions peuvent être entreprises à différents niveaux. Sur le plan politique, on pourrait envisager des mesures de contrôle direct (licences, quotas,...) visant entre autre à restreindre l'accès des agents extérieurs au secteur de la pêche artisanale. Les coûts de ces mesures risquent cependant de s'avérer prohibitifs. De plus, elles seront probablement peu efficaces: quoi de plus simple que d'investir par le truchement d'hommes de paille ou d'en appeler à tel ou tel soutien politique pour contourner la législation ?

Comme notre analyse s'efforce de le montrer, la solution se trouve sans doute ailleurs, dans des actions attaquant le problème à sa source, c'est-à-dire des actions visant à remédier aux imperfections du marché du crédit et de l'assurance. Le gouvernement peut jouer un rôle actif dans une telle politique au moyen de programmes d'assurance des équipements de pêche ou de subvention de prêts aux pêcheurs artisanaux (réduction des taux d'intérêt, garanties d'Etat sur le risque du crédit,...). Mais de telles mesures comportent des coûts élevés et il n'est pas dit que le gouvernement désire les encourir, surtout si le pouvoir de pression politique des pêcheurs est faible.

Par contre, en raison de leur situation privilégiée sur le plan de l'information, les organisations locales des pêcheurs artisanaux eux-mêmes sont sans doute toutes indiquées pour prendre l'initiative de développer des mécanismes informels et originaux de crédit et d'assurance. Une voie d'action possible consiste à concevoir des institutions permettant une mobilisation accrue de l'épargne pour l'investissement à l'intérieur des communautés de pêcheurs, par exemple, en encourageant des systèmes de rémunération hebdomadaires ou mensuels plutôt que journaliers. Différents témoignages suggèrent en effet que ce dernier mode de rémunération incite fortement à la consommation immédiate des revenus. C'est pour cette raison que beaucoup de pêcheurs, travaillant dans le secteur de la pêche industrielle au Sénégal, affirment être satisfaits de recevoir leur salaire en fin de mois.

On peut également concevoir l'établissement de caisses d'épargne collectives, telles que les tontines, au sein des communautés de pêcheurs-artisans dans lesquelles une part fixe des prises, par exemple, serait automatiquement prélevée pour l'épargne. Un facteur essentiel de réussite serait la souplesse du système à s'adapter aux fortes variations temporelles de revenu de ses membres. Les associations de pêcheurs peuvent également faciliter l'accès de leur membres au crédit institutionnel. Une initiative en ce sens a été récemment mise sur pied au Sénégal, sous le nom de PAPEC (4). Cette organisation accorde des crédits aux propriétaires-pêcheurs artisanaux pour remplacer leur équipement, à condition que l'emprunteur fasse partie d'un groupement dont les membres se portent collectivement garants du prêt accordé. Les membres d'un groupement sont solidairement responsables du remboursement des prêts consentis à l'un d'entre eux. De plus, ces prêts ne sont accordés qu'à tour de rôle aux différents membres d'un même groupement.

Les associations informelles peuvent également jouer un rôle important dans le cadre de l'assistance mutuelle. Au Sénégal, par exemple, on peut trouver deux types d'associations villageoises mutuelles de secours en mer fonctionnant à l'initiative de certaines communautés de pêcheurs. Dans le premier cas (comme dans le village de Hahn situé aux abords de Dakar), les assurés cotisent (selon des échéances variant d'après le montant de leurs revenus quotidiens) à une caisse commune qui finance l'achat de carburant pour une pirogue spécialisée dans les opérations de sauvetage en mer.

Dans le second cas (comme à Joal sur la Petite Côte), le mécanisme d'assurance est parfaitement décentralisé avec pour conséquence que toutes les difficultés inhérentes à la gestion d'une caisse commune centralisée peuvent être évitées. Le système fonctionne de la manière informelle suivante: chaque pêcheur s'engage, premièrement, à se porter au secours, avec sa propre pirogue, d'un collègue présumé en difficulté parce qu'il n'est pas rentré à l'heure prévue de son expédition en haute mer et, deuxièmement, à supporter les frais de carburant occasionnés par une telle opération de secours. Ces dépenses en temps et en argent jouent le rôle d'une prime d'assurance dans la mesure où elles sont consenties par le sauveteur dans le but de se prémunir lui-même contre le risque de se trouver un jour en perdition en mer et d'avoir besoin d'être secouru par une équipe de volontaires.

On pourrait envisager l'extension de ce type de pratiques au cas des dommages matériels. Des associations de pêcheurs pourraient par exemple

constituer une réserve de pirogues qui seraient prêtées aux propriétaires malchanceux durant le temps requis pour la réparation des dommages survenus à leurs bateaux. En cas de décès ou d'incapacité physique d'un pêcheur, un système de sorties spéciales destinées à subvenir aux besoins de la famille pourrait être instauré. Différents types d'associations visent également à réduire les risques liés aux variations quotidiennes des revenus de manière à éviter qu'un propriétaire malchanceux ne recoure à la vente de son équipement pour faire face à un problème temporaire de liquidités. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, on rencontre des formes de groupements de propriétaires qui consistent à mettre en commun les prises de plusieurs unités de pêche. Les problèmes de hasard moral réduisent cependant les possibilités d'extension de ce genre de pratiques à de petits groupes de propriétaires qui sont unis par des liens très étroits (des frères, par exemple).

Au Kérala, on a observé dans certaines communautés de pêcheurs un système très actif de prêts de consommation au jour le jour entre les pêcheurs eux-mêmes: il n'y a pas d'intérêts comptés sur ce type de prêts (bien que les sommes cumulées en jeu soient parfois considérables), mais obligation de réciproquer le prêt en cas de besoin d'un membre de la communauté. Enfin, les associations de pêcheurs ont un rôle fondamental à jouer dans l'organisation de la gestion des eaux territoriales. Comme ce dernier point est bien connu, nous ne nous y attarderons pas davantage. Notre objectif consistait plutôt à mettre en valeur et à ouvrir des pistes et des perspectives sur les innombrables autres possibilités d'action collective que les pêcheurs artisanaux eux-mêmes pourraient entreprendre pour contenir la menace née de l'incursion dans leur secteur d'un nombre grandissant de propriétaires-investisseurs extérieurs.

Jean-Marie BALAND
Jean-Philippe PLATTEAU.

Remerciements

Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements à tous ceux qui, consciemment ou non, nous ont aidés à forger les idées présentées dans cet article. En particulier, notre gratitude va à ceux ou celles qui ont participé avec nous à des recherches sur des thèmes connexes à celui traité ici, Anita Abraham, Etienne Marot, Véronique Migeaux, Jeffrey Nugent et Aliou Sall.

(Titre et inter-titres de la rédaction)

(1) Il faut également noter qu'il ne peut s'assurer en exigeant le paiement d'un loyer fixe pour la location de sa pirogue. Les pêcheurs refusent en effet un tel système car il leur impose l'absorption de l'entièreté des risques. Et même s'ils acceptaient, les risques de grosses réparations suite à des accidents survenus en mer devraient continuer à être supportés par le propriétaire-investisseur.

(2) Sa méconnaissance du milieu de la pêche peut être telle que son entreprise échoue par un choix inapproprié de l'équipement ou de la technique à utiliser.

(3) Diplômés universitaires sans emploi qui peuvent bénéficier de programmes spéciaux du Gouvernement leur permettant d'investir dans la pêche.

(4) Programme de la Pêche Artisanale sur la Petite Côte.

LE COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE

Le Collectif International d'Appui aux Travailleurs de Pêche (ICSF) est un réseau international qui a été fondé en Inde en 1986 pour permettre aux travailleurs de la pêche (hommes, femmes et enfants) de faire entendre leurs voix au niveau international. Ceci afin que les difficultés rencontrées par eux, tant sur terre que sur mer, soient prises en considération par les Gouvernements et les Insances internationales.

Parce qu'elle veut faciliter les relations internationales entre les organisations de travailleurs de la pêche et développer la solidarité, l'action du Collectif ICSF est proche de celle des organisations de pêcheurs. Sa particularité est de permettre une coopération étroite entre scientifiques et travailleurs sociaux d'un côté, travailleurs de la pêche des pays du Sud et du Nord de l'autre.

ICSF se singularise par trois types de réalisations: études et suivis de plans de développement, programmes d'échange et programmes de communication.

Programmes d'études

Le Collectif réalise plusieurs programmes d'études qui sont dirigés par des scientifiques en liaison directe avec des professionnels de la pêche (étude des flux de financements internationaux des secteurs de la pêche artisanale, étude comparative des impacts des législations dans plusieurs pays asiatiques, étude sur les Accords de Lomé...).

Programmes d'échanges

Ce volet vise à faire communiquer et collaborer des pêcheurs et des scientifiques en vue de démarginaliser le secteur de la pêche artisanale. Les axes de ce programme sont toujours doubles: favoriser un échange entre travailleurs et travailleuses de la pêche et scientifiques, mettre en communication des personnes de pays différents (séminaires de Dakar en 1987 et d'Atakpamé en 1988, échanges entre pêcheurs chiliens et européens en 1988, symposium international de Lisbonne en 1989, conférence de Bangkok en 1990).

Programmes de communication

Sur le plan de la communication, le Collectif utilise différents média: SAMUDRA Revue, SAMUDRA Dossier, SAMUDRA Monographie(*); des Vidéos, etc.

Le Secrétariat international-Bureau de liaison est actuellement situé à Bruxelles.

Quatre antennes assurent le relais régional; Bangkok (Thaïlande), Trivandrum (Inde), Dakar (Sénégal), Valparaiso (Chili).

Né dans le Tiers-Monde, le Collectif ICSF forme un réseau modeste mais veut appréhender les problèmes globaux tels que les posent aujourd'hui le commerce international et les nouveaux circuits du poisson. Ceux-ci, au lieu de fournir des protéines indispensables aux populations du Sud, utilisent le poisson pour nourrir les populations des pays riches du Nord, leur bétail et leurs animaux domestiques.

(*) Samudra dans de nombreuses langues asiatiques signifie l'océan et évoque ainsi l'étendue des problèmes des travailleurs et travailleuses de la pêche.

EVOLUTION DES PECHEES ET AVENIR DES TRAVAILLEURS

Redéploiement de la pêche industrielle, conquête de nouvelles zones dans les pays des Tiers-Mondes, développement industriel de l'aquaculture, apparition d'investisseurs extérieurs dans le secteur de la pêche artisanale, orientations nouvelles en matière de commercialisation du poisson, etc., ce sont quelques unes des tendances qui caractérisent l'évolution des pêches au cours de ces dix dernières années.

Ces bouleversements ne sont pas sans répercussions sur les conditions de vie des travailleurs de la pêche et de leurs familles. Ils entraînent un épuisement de la ressource, une dégradation de l'environnement, une marginalisation et une prolétarianisation des pêcheurs, une fuite des produits de la pêche vers les pays riches...

Face à cette évolution structurelle, une évaluation s'imposait. C'est pourquoi le Collectif International des Travailleurs de la Pêche (ICSF) a organisé à Bangkok (Thaïlande), du 22 au 27 janvier 1990., une Conférence rassemblant des scientifiques, des travailleurs de la pêche, des animateurs sociaux et des décideurs sur le thème: "*Evolution des pêches et avenir des travailleurs*".

Nous publions dans ce dossier quelques contributions de scientifiques et de pêcheurs préparatoires à la Conférence. SAMUDRA-Publications fera, paraître ultérieurement les réflexions et recommandations qui se dégagent de cette confrontation et de cet échange.